

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple –Un But – une Foi



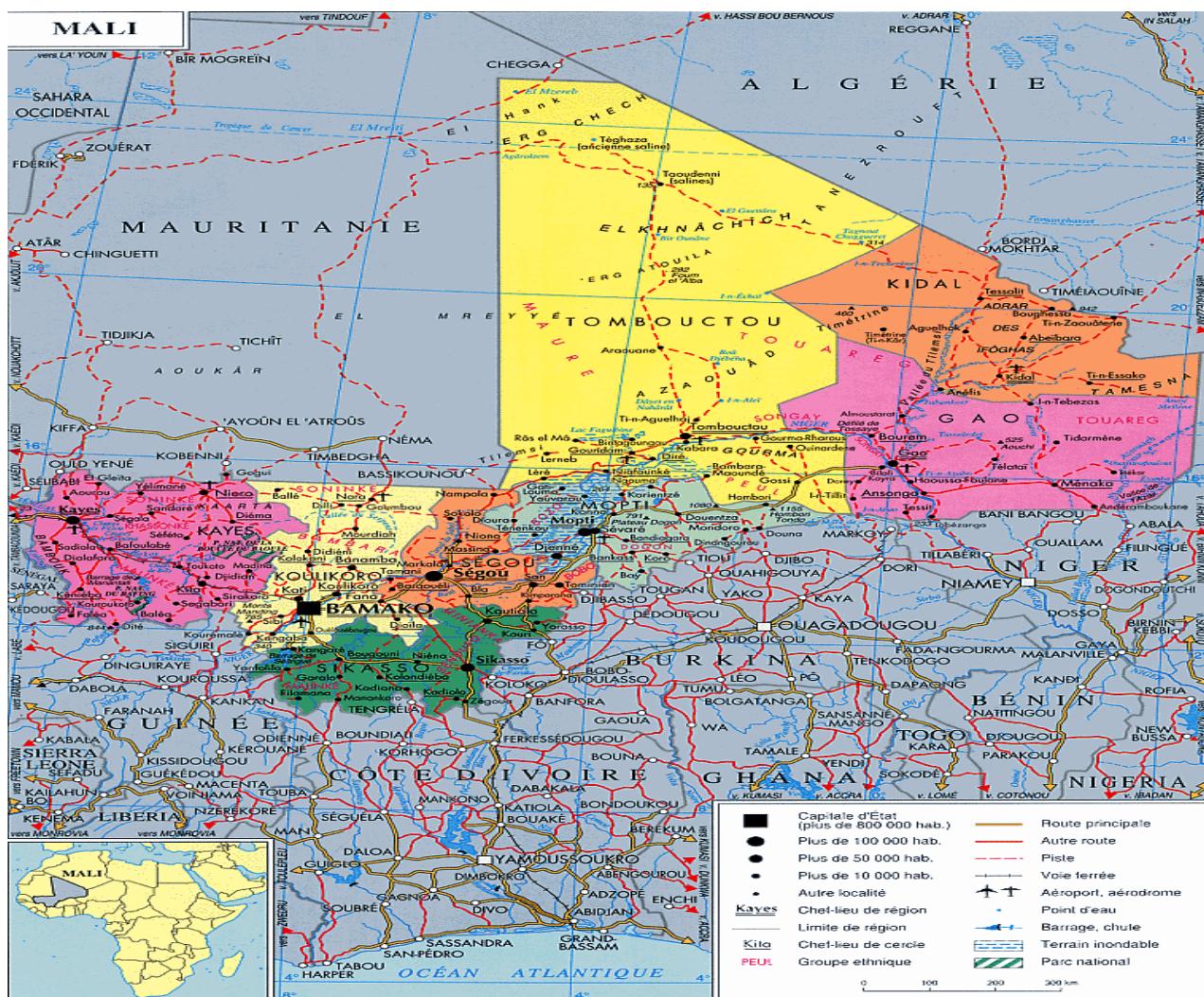
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA SOLIDARITÉ ET DES PERSONNES ÂGÉES

Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté

Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali



EQUIPE D'ELABORATION

▪ Comité de Pilotage

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| - Sékouba DIARRA, | Coordonnateur, CT CSLP |
| - Zoumana B. FOFANA | Directeur Général ODHD |
| - Mamadou Magassa, | Coordonnateur adjoint CT CSLP |
| - Kassim DABITAO, | Analyste assistant, CT CSLP |
| - Ahamadou H. SIDIBE, | Chef d'Unité, CT CSLP |
| - Drissa DIAKITE, | ANICT |
| - Ismaïla KONATE, | DGB |
| - Zoumana TAGALA, | INSTAT |
| - Alassane M. DEMBELE, | DNPD |
| - Abdoulaye M. MAÏGA, | CNSC |
| - Salif BERTHE, | CNSC |
| - Luc J. GREGOIRE | Economiste Principal PNUD |
| - Alassane BA, | Economiste National PNUD |

▪ Equipe ODHD/LCP

☛ Personnel technique

- | | |
|---------------------|---------------------------|
| - Dramane L. TRAORÉ | Expert Économiste |
| - Bouréma F. BALLO | Expert Statisticien |
| - Mody SIMPARA | Statisticien |
| - Soumaïla OULALÉ | Sociologue |
| - Idrissa A. TRAORÉ | Économiste planificateur |
| - M. Ely Diarra | Économiste- Informaticien |

☛ Assistantes administratives et de gestion

- | | |
|------------------------------------|---------------------------|
| - Madame Sidibé Mariam T. TRAORÉ | Agent Comptable |
| - Adama Mody DIAKITE | Comptable matière Adjoint |
| - Madame Diawara Fatoumata SOUMARE | Assistante d'équipe |
| - Madame Niaré Hawa KARAMBÉ | Secrétaire |

▪ Consultants

- Balla KEITA, Statisticien
- Modibo TRAORE, Economiste

PREFACE

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2007-2011 a permis de faire reculer l'incidence de la pauvreté monétaire et d'améliorer les conditions de vie des populations maliennes. Toutefois, un des défis majeurs reste la réduction des inégalités en raison des disparités géographiques entre région.

Le rapport de la présente étude intitulée «inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali» se veut une contribution au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté pour la période 2012 – 2017. Les mesures et actions à mettre à œuvre seront d'autant plus efficaces qu'un accent particulier sera mis sur la réduction des inégalités. En effet, la réduction des inégalités dans un pays génère un « double dividende », en l'occurrence. D'une part, elle contribue à diminuer la pauvreté à travers un effet de redistribution. D'autre part la baisse des inégalités, si elle est permanente, elle entraîne une accélération du rythme de réduction de la pauvreté, car elle permet d'augmenter l'élasticité du taux de pauvreté au revenu moyen par habitant.

Tout comme pour le CSCR 2007 – 2011, l'objectif pour le CSCR 2012 – 2017 est d'atteindre un taux de croissance de 7%, afin de réduire significativement la pauvreté. Cela passe par une augmentation de la part du revenu national détenue par les pauvres et conduisant mécaniquement à une réduction de la pauvreté. L'augmentation du revenu des pauvres doit s'accompagner d'une réduction de l'inégalité. Le Gouvernement ambitionne donc d'assurer une croissance économique équitable, avec comme finalité la réduction de la pauvreté à tous les niveaux (rural, urbain, régional, communal, etc.). Cela passe, évidemment par une réduction des inégalités et la prise en compte des spécificités régionales, mais aussi les disparités géographiques.

Le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées, à travers l'ODHD et la CT CSLP, avec l'appui technique et financier du PNUD, ont-ils initié la présente étude en vue d'aider à la mise en œuvre des actions du CSCR 2012 – 2017. Les recommandations qu'elle formule et le plan d'action spécifique de réduction des inégalités et de la pauvreté qu'elle propose devront servir de référence dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012 - 2017.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Le Ministre du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Âgées

Lassine BOUARÉ

Harouna CISSÉ

REMERCIEMENTS

La présente étude, portant sur "Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali", qui s'inscrit dans la dynamique de préparation du CSLP de troisième génération 2012-2017, vise à apporter un éclairage sur la nature des différents formes d'inégalités et de disparités géographiques existantes au Mali. Ce qui contribuera à orienter efficacement les actions du Gouvernement du Mali en faveur d'une croissance inclusive et plus équitable.

Le Comité de pilotage de l'étude, dont la présidence et la vice-présidence ont été assurées respectivement par le Ministère de l'Economie et des Finances, et le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, comprenait en plus de la CT CSLP et de l'ODHD, la DNPD, l'INSTAT, la DGB, la DNCT, l'ANICT, le SECO-ONG, le CNSC, le PNUD et l'UNICEF. C'est le lieu pour moi de remercier les représentants de chaque structure pour leur participation de qualité aux séances de travail dudit Comité de pilotage.

L'étude est le fruit de l'excellent partenariat entre le PNUD et le Gouvernement du Mali. C'est le lieu de salut cette relation exemplaire qui ne cesse d'apporter satisfaction dans la mise en œuvre des objectifs de développement du Gouvernement et de conforter le PNUD dans son appui constant au pays. Mes remerciements vont en particulier au Ministère de l'Economie et des Finances, et à celui du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées, pour avoir toujours su bien conduire cette étude sur une problématique aussi importante pour le pays.

L'étude a été réalisée grâce à l'apport de Messieurs Balla Keïta et Modibo Traoré, respectivement comme consultants statisticien et économiste. Il convient ici de remercier vivement.

Enfin, l'étude a nécessité, entre autres, des entretiens avec un certain nombre de Responsables en charge des questions de redistribution, de développement local et de réduction de la pauvreté, à Bamako et dans les capitales régionales (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao). J'exprime notre reconnaissance à tous ces Responsables, grâce à la sollicitude desquels les entretiens ont pu être menés à bien.

Le Représentant Résident par intérim du PNUD

Maurice DEWULF

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Académie d'Enseignement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMADER	Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CAFé	Centre d'Apprentissage Féminin
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CED	Centre d'Education pour le Développement
CEI	Centre d'Education pour l'Intégration
CMLN	Comité Militaire de Libération Nationale
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCRP	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSREF	Centre de Santé de Référence
CT-CSLP	Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CTSP	Comité de Transition pour le Salut du Peuple
DGB	Direction Générale du Budget
DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
DNEB	Direction Nationale de l'Education de Base
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DNPIA	Direction Nationale de la Production et Industrie Animales
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
DNS	Direction Nationale de la Santé
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DNTTMF	Direction Nationale des Transports Terrestres Maritimes et Fluviales
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EBES	Enfants à Besoins Educatifs Spéciaux
EDM-SA	Energie du Mali-Société Anonyme
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
ELIM	Enquête Légère Intégrée auprès des Ménages
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
EPAM	Enquête Permanente Auprès des Ménages
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FONARCA	Fonds National des Risques et Calamités Agricoles
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPC	Indice de Pauvreté Communale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
MDSSPA	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées
MEALN	Ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
MS	Ministère de la Santé
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté au Mali
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAN-EPS	Plan d'Action National d'Extension de la Protection Sociale
PAS-RIP	Plan d'Action Spécifique de Réduction des Inégalités et de la Pauvreté au Mali
PDDSS	Plan Décentral de Développement Sanitaire et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PISE	Programme d'Investissement du Secteur de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	Plan Opérationnel
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
PTF	Partenaire Technique et Financier
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
SCOFI	Scolarisation des Filles
SDR	Secteur du Développement Rural
SECO-ONG	Secrétariat de Concertation des ONG
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SLIS	Système Local d'Information Sanitaire
TA	Taux d'Alphabétisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
UDPM	Union Démocratique du Peuple Malien
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNRISD	Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social
USRDA	Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain

TABLE DES MATIERES

EQUIPE D'ELABORATION	2
PREFACE	3
REMERCIEMENTS	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
TABLE DES MATIERES	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	9
RESUMÉ	10
INTRODUCTION	12
I. APERÇU GENERAL SUR LE MALI	14
1.1 APERÇU GÉOGRAPHIQUE	14
1.1.1 Relief	14
1.1.2 Climat	14
1.1.3 Hydrographie	15
1.2 APERÇU POLITIQUE	15
1.3 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	15
1.4 CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES	16
II. ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES FORMES D'INEGALITES	17
2.1. INEGALITES DE REVENUS ET LIENS AVEC LA PAUVRETE MONETAIRE	17
2.1.1 Analyse spatiale	17
2.1.2 Analyse selon le sexe	20
2.1.3 Analyse selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage	21
2.2. INEGALITES DES CONDITIONS DE VIE ET LIENS AVEC LA PAUVRETE DES CONDITIONS DE VIE	21
2.2.1 Accès à l'alimentation	21
2.2.2 Accès à l'éducation/alphabétisation	24
2.2.3 Accès à la santé	26
2.2.4 Accès au logement	27
2.2.5 Accès à l'eau potable	29
2.2.6 Accès à l'hygiène et l'assainissement	30
2.2.7 Accès à l'énergie	31
2.2.8 Accès aux équipements pour le confort	32
2.3. INEGALITES DES POTENTIALITES ET LIENS AVEC LA PAUVRETE DES POTENTIALITES	34
2.3.1 Accès à la terre agricole selon la région administrative	35
2.3.2 Accès au crédit agricole selon la région administrative	35
III. ANALYSE DES DISPARITES GEOGRAPHIQUES ET DE LEUR IMPACT SUR LA PAUVRETE	37
3.1. DEMOGRAPHIE	37
3.2. CAPITAL HUMAIN	38
3.3. STRUCTURES DE SANTE	39
3.4. POTENTIALITES AGRICOLES	39
3.4.1. Production céréalière	39
3.4.2. Élevage	40
3.5. POTENTIALITES EN INFRASTRUCTURES ROUTIERES	41
3.6. POTENTIALITES D'INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES ET DE COMMUNICATION DANS LES COMMUNES	41

IV. PLAN D'ACTION SPECIFIQUE DE REDUCTION DES INEGALITES ET DE LA PAUVRETE (PAS-RIP)	43
4.1. COMPOSANTES DU PAS-RIP	43
4.2. AXES D'INTERVENTION ET OBJECTIFS	44
4.2.1. <i>Protection sociale</i>	44
4.2.2. <i>Economie sociale et solidaire</i>	44
4.2.3. <i>Offre d'éducation</i>	45
4.2.4. <i>Financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit</i>	46
4.2.5. <i>Equité/égalité entre les sexes</i>	46
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	53
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55
ANNEXES	56
ANNEXE N° 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE	56
ANNEXE N° 2 : GLOSSAIRE	58
ANNEXE N° 3 : CONCEPT D'INDICE D'ENTROPIE	60
ANNEXE N° 5 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES RESPONSABLES DU GROUPE 1(A) "PROTECTION SOCIALE"	61
ANNEXE N° 6 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES RESPONSABLES DU GROUPE 1(B) "PROTECTION SOCIALE"	63
ANNEXE N° 7 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES RESPONSABLES DU GROUPE 2 "FINANCEMENT BANCAIRE DE MICROPROJETS ET CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT"	65
ANNEXE N° 8 : GUIDE D'ENTRETIEN AVEC DES RESPONSABLES DU GROUPE 3 "APPUI AUX TERRITORIALES, DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE" COLLECTIVITES	67
ANNEXE N° 9 : LISTE DES STRUCTURES RENCONTREES DANS LE CADRE DES ENTRETIENS	69
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1: Indice d'entropie par quintile de pauvreté	17
Tableau 2 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et inégalités (indices d'entropie)	18
Tableau 3 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et inégalités (indices d'entropie)	19
Tableau 4 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et inégalités (indices d'entropie)	20
Tableau 5 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et les inégalités (indices d'entropie)	21
Tableau 6 : Inégalités des dépenses alimentaires selon le milieu de résidence	22
Tableau 7 : Inégalités des dépenses alimentaires selon la région administrative	22
Tableau 8 : Inégalités des dépenses alimentaires selon le sexe du chef de ménage	23
Tableau 9 : Inégalités des dépenses alimentaires (indices d'entropie) selon la catégorie	23
Tableau 10 : Taux net de scolarisation au primaire selon le milieu de résidence et la région	24
Tableau 11: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon le milieu de résidence et la région	25
Tableau 12 : Taux de fréquentation des aires de santé (en %)	26
Tableau 13 : Proportion des ménages selon le principal matériau du sol, par milieu de résidence et	28
Tableau 14 : Proportion des ménages selon le statut de propriété du logement, par milieu de	29
Tableau 15 : Taux d'accès à l'eau potable par les ménages selon le milieu de résidence et la	29
Tableau 16 : Taux d'accès aux différents moyens d'aisance selon le milieu de résidence et la	30
Tableau 17 : Taux d'accès aux différentes sources d'énergie pour l'éclairage selon le milieu de	31
Tableau 18 : Pourcentage de communes disposant de réseau électrique (en 2008)	31
Tableau 19 : Proportion de logements confortables, selon le milieu de résidence	33
Tableau 20 : Taux d'accès à la terre agricole (en %)	35
Tableau 21 : Taux d'accès au crédit agricole selon la région administrative et le sexe (en %)	36
Tableau 22 : Population des régions selon les RGPH 1998 et 2009	37

Tableau 23 : Ratio du nombre d'écoles de second cycle par commune, selon la région	38
Tableau 24 : Proportion de la population ayant accès aux structures de santé, par région	39
Tableau 25 : Production céréalière selon les régions pendant	40
Tableau 26 : Cheptel selon les régions pendant 2001 et 2009	40
Tableau 27 : Longueur des infrastructures routières (km)	41
Tableau 28 : Potentialités liées à l'existence d'infrastructures économiques (% de communes)	42
Tableau 29 : Couverture téléphonique des régions administratives (% de communes)	42
Tableau 30 : Composante "Protection sociale"	47
Tableau 31 : Composante "Economie sociale et solidaire"	48
Tableau 32 : Composante "Offre publique d'éducation"	49
Tableau 33 : Composante "Financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit"	50
Tableau 34 : Composante "Equité/égalité entre les sexes" (a)	51
Tableau 35 : Composante "Equité/égalité entre les sexes" (b)	52

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Dépenses par tête (millier de FCFA) selon le milieu de	18
Graphique 2 : Dépenses par tête (millier de FCFA) par région administrative et le	19
Graphique 3 : Dépenses par tête (millier de FCFA) selon le sexe du chef de	20
Graphique 4 : Dépenses alimentaires selon le sexe du chef de ménage et le	23
Graphique 5 : Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe	24

RESUMÉ

Concernant le thème « inégalités, disparités géographiques et pauvreté », le cas du Mali est édifiant. Dans ce pays, quelle que soit l'évolution du pourcentage des personnes pauvres au cours d'une période donnée, le phénomène de pauvreté revêt jusqu'ici un caractère essentiellement rural. Certes, au cours de la décennie 2001-2010, la pauvreté monétaire a reculé partout au Mali, et encore plus en milieu rural qu'en milieu urbain, d'après les résultats de l'EMEP-2001¹ et de l'ELIM-2010. Cependant, son incidence ressort à 50,6% en milieu rural, 9,6% à Bamako, et 30,7% dans les autres milieux urbains. L'analyse de l'incidence de la pauvreté par groupe socio-économique montre que c'est dans le groupe "Agriculteur" que le phénomène de pauvreté est ressenti par le plus grand nombre d'individus (dans ce groupe, 57,3% des personnes sont pauvres en 2010). En plus, celui-ci contribue à la pauvreté au niveau national à concurrence de 81,2% pour l'incidence. Autrement dit, sur 1000 Maliens considérés comme pauvres (monétaires) en 2010, en moyenne 812 sont des agriculteurs.

Sikasso est la région administrative où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée en 2010 (83,8%). Viennent ensuite les régions de Ségou (47,0%), Mopti (46,6%), etc.

Ces trois entités géographiques (régions de Sikasso, Ségou et Mopti) contribuent à la pauvreté du pays pour l'incidence à raison de 33,6%, 17,8% et 14,6% respectivement.

L'analyse spatiale de la distribution des revenus met en lumière des inégalités milieu urbain/milieu rural, et entre les régions administratives. En effet, en 2010 par exemple, le montant des dépenses par tête en milieu urbain est le double de celui observé en milieu rural : 299 700 FCFA pour le premier milieu cité contre 150 400 FCFA pour le second. En 2010, le district de Bamako enregistre la dépense *per capita* la plus élevée. Il est suivi des régions de Kidal (273 100 FCFA), Kayes (222 200 FCFA), Gao (190 900 FCFA), Tombouctou (180 600 FCFA), etc.

L'analyse des dépenses par tête selon le sexe du chef de ménage met au jour des inégalités hommes/femmes. Pour les ménages dirigés par une femme, le montant des dépenses par tête ressort à 242 884 FCFA en 2010 contre 223 153 FCFA pour ceux dont le chef est un homme.

Selon la catégorie socioprofessionnelle, c'est chez les employeurs qu'est observé le montant des dépenses *per capita* le plus élevé (406 304 FCFA). Viennent ensuite les montants enregistrés au niveau des salariés du secteur public (373 264 FCFA), des salariés du secteur privé (332 349 FCFA)...

Au Mali, les inégalités n'ont pas trait qu'aux seuls revenus. L'analyse des conditions de vie des Maliens fait également apparaître des disparités entre zones géographiques, sexes, catégories sociales, et catégories socioprofessionnelles.

Ainsi, en termes de dépenses alimentaires, les inégalités sont légèrement plus marquées en milieu rural qu'en milieu urbain. En cette matière, les régions de Sikasso, Koulikoro, Mopti et Kayes sont les plus inégalitaires.

Dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation et le taux d'alphanétisation observés en milieu urbain valent généralement plus que le double de ceux observés en milieu rural. Le district de Bamako détient le record du taux net de scolarisation le plus élevé. L'analyse par sexe montre que le taux net de scolarisation des garçons est plus élevé que celui des filles, même si cet écart diminue au fil du temps.

¹ EMEP-2001 : Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté, réalisée en 2001

En matière d'accès aux structures sanitaires, les Maliens (tant pauvres que non-pauvres) « préfèrent » en 2006 les Centres de santé communautaires (CSCOM) et les Centres de santé de référence (CSREF) aux hôpitaux ainsi qu'aux structures privées (guérisseurs traditionnels, pharmacies-automédication-). L'analyse selon le sexe confirme cette « préférence » des Maliens pour les CSCOM/CSREF : 56,6% chez les hommes et 58,8% chez les femmes.

Quant aux autres conditions de vie des ménages, les statistiques analysées font toutes apparaître des disparités milieu urbain/milieu rural. Certaines mettent en lumière des inégalités entre les régions administratives, et d'autres des inégalités entre les sexes. Plus précisément, les données statistiques en question concernent le logement (à travers les conditions de revêtement du sol, d'une part, et le statut de propriété, d'autre part), l'eau potable, l'hygiène/assainissement, l'énergie et les équipements pour le confort.

Les inégalités des chances sont également une réalité au Mali. Elles ont été cernées à travers l'accès à la terre agricole et l'accès au crédit agricole.

Pour faire face aux inégalités et disparités géographiques décrites ci-dessus et à leurs conséquences en termes d'exacerbation de la pauvreté au Mali, des recommandations ont été formulées, et un plan d'action spécifique a été élaboré. Parmi ces recommandations, il convient de retenir notamment :

- Promouvoir davantage la croissance économique dans les zones rurales pour accroître les revenus moyens dans ces zones ;
- Consolider les actions de redistribution dans les régions défavorisées ainsi que dans celles connaissant de fortes inégalités ;
- Prendre en compte la dimension genre en promouvant, entre autres, les actions censées accroître la capacité de mobilisation des actifs humains, financiers et institutionnels, notamment chez les femmes ;
- Inciter les paysans à diversifier leurs activités en les sensibilisant sur la nécessité de se tourner vers des variétés de semences moins assujetties aux aléas climatiques et aux invasions acridiennes ;
- Intensifier la scolarisation des filles ;
- Promouvoir l'alphabétisation des femmes, surtout en milieu rural ;
- Mettre en place un enseignement technique et professionnel selon les spécificités de chaque région, voire localité ;
- Adopter et mettre en œuvre une politique globale en faveur de la santé en privilégiant l'accès aux soins de santé et à de moindres frais ;
- Renforcer la politique de propriété de logement (logements sociaux), surtout en milieu urbain ;
- Renforcer l'accessibilité à l'eau potable, par le creusement et l'entretien de forages, de puits à pompe ainsi qu'à grand diamètre, surtout en milieu rural ;
- Renforcer l'électrification du pays, notamment l'électrification rurale, en privilégiant l'énergie solaire, de moindre coût.

Quant au plan d'action (de réduction des inégalités et de la pauvreté), il se fonde sur la redistribution (à travers la protection sociale et l'offre publique d'éducation). Il cible d'autres domaines, en l'occurrence l'économie sociale et solidaire/développement local, le financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit, et l'équité/égalité entre les sexes. Par rapport à chacune de ses différentes composantes, il s'inscrit dans l'action des structures existantes, tant étatiques que non étatiques.

INTRODUCTION

Vers le milieu des années 90, les pouvoirs publics maliens ont choisi, sans ambiguïté, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion comme axe central de leur politique de développement. Plus tard, cette option clairement affichée a été confortée par la décision prise en septembre 1998 par les Conseils d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale d'approuver l'éligibilité du Mali à l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (Initiative PPTE) en appui aux réformes macroéconomiques et structurelles du pays. A l'instar des autres pays éligibles à ladite Initiative, le Mali a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, désormais cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du pays, et se substituant à l'ancien document-cadre de politique économique et financière. Mis en œuvre de 2002 à 2006, cette première génération de CSLP a cédé la place, au cours de la période 2007-2011 à une deuxième génération du même Cadre, dite Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRP 2007-2011).

Les analyses effectuées sur la base des résultats de l'EMEP 2001, d'une part et ceux de l'ELIM 2006 d'autre part, montrent qu'au Mali une modification des inégalités aggrave la pauvreté de 4 points de pourcentage. Les résultats de la même EMEP 2001 et ceux de l'ELIM 2010 permettent d'affirmer qu'en passant de 55,6% en 2001, à 43,6% en 2010, l'incidence de la pauvreté au Mali a diminué de 12 points de pourcentage. Il convient surtout de retenir que cette diminution n'aurait été, toutefois, que de 6,0% en l'absence du recul de l'inégalité. Il s'ensuit toute l'importance à accorder non seulement à la croissance économique mais aussi à la réduction des inégalités, pour faire reculer la pauvreté. S'il est admis aujourd'hui par les "développeurs" que la croissance économique (forte et soutenue) est le principal facteur de réduction de la pauvreté, il est tout aussi admis que pour qu'il en soit effectivement ainsi, il importe, entre autres, de promouvoir des mécanismes susceptibles d'aplanir les inégalités, grâce à une redistribution équitable des ressources.

Au moment où l'on s'achemine vers la fin du processus de préparation du CSCRP 2012-2017, une meilleure compréhension des différentes formes d'inégalités existant au Mali (inégalités de revenu, inégalités des conditions de vie et inégalités des chances) a paru nécessaire. En apportant cet éclairage, la présente étude identifiera des actions spécifiques relatives à la réduction des inégalités ainsi que des disparités régionales, et *in fine* de la pauvreté à tous les niveaux (rural, urbain, régional, communal, sexe, etc.). Alors elle sera un outil d'aide à la décision aux mains des pouvoirs publics dans leur ambition d'asseoir une croissance économique équitable.

L'objectif principal de cette étude est d'apporter un éclairage sur la nature des différents types d'inégalités existant au Mali en vue d'aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre des actions plus équitables.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- faire un état des lieux des différentes formes d'inégalités existantes au Mali ;
- analyser les disparités géographiques et leurs impacts sur la pauvreté ;
- élaborer un plan d'action spécifique pour réduire la pauvreté et les inégalités.

Quant aux résultats attendus, ils se déclinent comme suit :

- un état des lieux sur les différentes formes d'inégalités est fait ;
- les disparités géographiques sont analysées et leurs impacts identifiés ;
- un plan d'action spécifique est élaboré pour réduire les inégalités et la pauvreté.

Pour l'atteinte des objectifs de l'étude, il a été fait appel principalement à la revue documentaire. Plus précisément dans ce cadre ont été consultés des documents traitant des questions

d'inégalités, de disparités géographiques et de pauvreté au Mali. Il s'agit surtout de rapports d'enquête ou d'étude, ainsi que de publications de sites WEB. Les données collectées n'étaient pas des données primaires mais plutôt des données secondaires. Il s'agit notamment des résultats des enquêtes EMEP, ELIM, IPC.

En plus de l'analyse des données d'enquête, il a été procédé à des entretiens avec un certain nombre de Responsables des questions de redistribution, de développement local et de réduction de la pauvreté, à Bamako et dans les capitales régionales (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségu, Mopti et Gao) aux fins d'un meilleur ciblage du phénomène. Plus précisément, les entrevues ont concerné les responsables de : 23 structures à Bamako, 9 structures à Kayes, 13 structures à Koulikoro, 11 structures à Sikasso, 11 structures à Ségu, 15 structures à Mopti, 12 structures à Gao, soit en tout 93 structures. Ces entretiens ont été conduits, dans la semaine du 12 au 18 septembre 2011, par une équipe comprenant les Consultants, 3 cadres de l'ODHD, et 13 enquêteurs. Au préalable les Directeurs du régional du plan, de la statistique, de l'informatique, de l'aménagement du territoire et de la population avaient contacté, dans leurs régions respectives, les Responsables à interviewer aux fins d'information et de sensibilisation, et distribué à ceux-ci des exemplaires des guides d'entretien (voir annexes du présent rapport).

Pour appréhender l'inégalité et la disparité inter et intra groupe, l'indice d'entropie a été utilisé. En effet, traditionnellement, il est possible de décomposer aisément l'indice de Gini en composante d'inégalité intra-sectorielle et d'inégalité intersectorielle (Yitzhakhi et Lerman, 1991). Toutefois, dans cette façon de décomposer l'indice d'inégalité, on admet à défaut un terme résiduel, assimilable à un indice de stratification de la population. Or, ce résidu n'est pas exempt de controverses. C'est pourquoi, la mesure d'entropie a été préférée à celle de Gini (Mussard et Terraza, 2009)², car avec celle-ci, il est possible aujourd'hui de parvenir à une décomposition de l'indice d'inégalité qui évite le terme résiduel. Autrement dit, l'indice d'entropie a l'avantage d'expliquer entièrement les inégalités inter et intra sectorielles.

La présente étude est structurée en quatre chapitres :

- Aperçu général sur le Mali (I) ;
- Etat des lieux des formes d'inégalités (II) ;
- Analyse des disparités régionales et de leur impact sur la pauvreté (III) ;
- Plan d'action spécifique de réduction des inégalités et de la pauvreté (IV).

² Décomposition des mesures d'inégalité : le cas des coefficients de Gini et d'entropie, S. Mussard et M. Terraza

I. APERÇU GENERAL SUR LE MALI

1.1 Aperçu géographique

Le Mali s'étend entre le 10^{ème} et le 25^{ème} degré de latitude Nord, d'une part et entre le 4^{ème} degré de longitude Est et le 12^{ème} degré de longitude Ouest d'autre part, sur une superficie de 1 241 238 km².

1.1.1 Relief

Avec un relief plat et monotone, le Mali est une immense plaine entourée de hauteurs. Les altitudes les plus marquées sont :

- au Sud-ouest et à l'Ouest, les contreforts du Fouta Djallon, le Mont Manding (734 m) et les Monts du Bamouk ;
- à l'Est, de Bandiagara à Hombori, des falaises (1 150 m à Hombori) qui sont les rebords des plateaux dogons ;
- à l'extrême Nord, l'Adrar des Iforas prolonge le massif saharien du Hoggar (sommet 850 m) ;
- au Sud-est, le massif du Kénédougou (800 m).

1.1.2 Climat

La situation en altitude et la continentalité agissent sur le climat et font du Mali un pays chaud et sec à caractère soudano-sahélien. En janvier, les basses pressions équatoriales ne dépassent guère le golfe de Guinée. L'harmattan (un vent du Nord-Est), un anticyclone de haute pression dirigée sur le Sahara, a un effet desséchant qui accentue en avril et mai des températures élevées sur l'ensemble du pays. En juillet, les basses pressions intertropicales se situent autour du 20^{ème} degré de latitude Nord.

L'alizé austral, issu de l'anticyclone établi sur l'Atlantique Sud, entre en contact avec l'air continental boréal, à la fois chaud et sec sur le front intertropical. Celui-ci atteint le Sud du Mali au mois de mai (début de la saison des pluies) et continue sa progression vers le Nord jusqu'au 21^{ème} degré de latitude nord en juillet.

Les moyennes mensuelles des températures sont comprises entre 27 et 31°C. L'amplitude thermique croît avec la latitude 5 à 6°C à Sikasso au Sud et 16°C à Tessalit au Nord.

On distingue principalement deux grandes saisons dans l'année : (i) la saison sèche dont la durée varie de 9 mois au Nord et 5 à 6 mois au Sud, (ii) la saison humide (ou hivernage) de mai à octobre au Sud, de juillet à septembre au Nord.

Les précipitations diminuent du Sud vers le Nord (plus de 1300 mm/an au sud de Sikasso, et moins de 100 mm/an : Tessalit), déterminant ainsi trois zones climatiques caractérisées par la durée de leur hivernage. Le delta intérieur du Niger présente une nuance régionale particulière.

Au Nord, le désert occupe plus de 50 % du territoire avec un climat chaud et sec. Les précipitations y sont irrégulières et violentes ; elles sont inférieures à 200 mm de pluies par an. Au Centre, la zone sahélienne, au nord d'une ligne Kayes - Ségou – Mopti, occupe 27% du territoire et reçoit 300 mm de pluies par an (entre juin et septembre). Au Sud, la zone soudanienne occupe 23 % du territoire et reçoit 700 à 1300 mm de pluies par an entre mai et début octobre. Les températures restent élevées (27°C).

1.1.3 Hydrographie

Les fleuves Sénégal et Niger sont les deux principaux cours d'eau qui traversent le pays. En effet, le fleuve Sénégal, avec 1 800 km de longueur, a la moitié environ de ses cours au Mali. Il est formé par la réunion du Bafing et du Bakoye à Bafoulabé.

Le fleuve Niger, avec une longueur de 4 200 km dont 1 780 km au Mali, prend sa source dans le Fouta Djallon en République de Guinée à 800 m d'altitude. En amont de Bourem, il est coupé par le seuil rocheux de Tossaye ; il pénètre ensuite en République du Niger par les rapides de Labbézanga.

Dans son cours supérieur, le fleuve Niger reçoit aux environs de Kangaba, le Sankarani grossi du Ouassouloubalé. Puis il emprunte jusqu'à Koulikoro une étroite vallée rocheuse barrée par les rapides de Sotuba. A Mopti, il reçoit un long affluent : le Bani (900 km). A Diafarabé, le fleuve Niger se divise en deux bras : le bras occidental, le Diaka rejoint le lac Débo (250 km²) et le bras oriental, l'Issaka qui va à la rencontre du Bani à Mopti. Ces bras confluent au lac Débo retenu par un barrage dunaire, traversent cet erg de Niafunké jusqu'à Tombouctou et alimentant de nombreux lacs : Niangaye (350 km²), Do (130 km²), Faguibine (630 km²), etc.

Ces deux fleuves jouent un rôle essentiel dans la géographie et l'économie nationale (exemples : l'Office du Niger avec le barrage de Markala, le barrage de Sélingué, le barrage de Manantali).

1.2 Aperçu politique

Le 22 septembre 1960, le Mali proclame son indépendance en tant qu'Etat indépendant et souverain lors du 1^{er} congrès extraordinaire de l'US-RDA., qui opte pour la construction d'un Etat socialiste.

Suite à une crise politique et sociale aiguë la 1^{ère} République a pris fin avec le coup d'état militaire du 19 novembre 1968. Ce sont des mouvements politiques et étudiantins qui ont aboutit à la fin de la 2^e république par un coup d'état militaire. Un Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP), instance suprême dirigea le pays de mars 1991 à juin 1992 et a conduit à des élections générales démocratiques. Ce fut le début de la 3^e République³.

1.3 Caractéristiques démographiques

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2009, la population résidente du Mali s'élevait à 14 522 662 habitants. Ce recensement indique que le Mali a un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6%. La population, essentiellement rurale (66% contre 34 % pour le milieu urbain) et jeune (48% de la population est âgée de moins de 15 ans), est composée de 50,4% de femmes et de 49,6% d'hommes, avec une densité de 12 habitants au km². Elle est concentrée dans la partie Sud du pays et le long du fleuve Niger. Les régions de Ségou, Sikasso et Koulikoro représentent à elles seules 51% de la population.

Au Mali, on observe une forte fécondité et une forte mortalité à tous les âges. En effet, les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) représentent en moyenne 21,1% de la population totale. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est de 6,6 enfants par femme. Le taux brut de natalité est de 45,2‰

³ Pour plus d'informations, voir rapport ODHD sur la trajectoire du Mali en matière de DHD après 50 ans d'indépendance

et celui de la mortalité de 8,3‰. Le taux de mortalité infanto-juvénile est de 191‰ (EDSM 2006). L'espérance de vie à la naissance est estimée à 65 ans. Chez les adultes de 25 à 50 ans de sexe masculin, il existe une forte émigration.

1.4 Caractéristiques économiques

La principale richesse du Mali est basée sur l'agriculture, l'élevage et la pêche. En effet, le secteur primaire occupe environ 80% de la population active et représente moins de 40% du Produit Intérieur Brut (PIB) au coût des facteurs⁴. Le taux de croissance de l'économie, qui reste très volatile sur une longue période, a été relativement stable autour de 5% sur la période 2007-2010. L'agriculture, locomotive de l'économie malienne, est essentiellement basée sur les cultures vivrières. Parallèlement à celles-ci, il y a les cultures industrielles (coton et arachides) et maraîchères (notamment la pomme de terre), l'élevage et la pêche.

En plus des ressources agricoles, le Mali a d'énormes potentialités énergétiques, touristiques, artisanales et minières. En témoignent, dans le domaine des ressources énergétiques, les aménagements hydro-électriques réalisés (Sotuba, Markala, Selingué, Manantali) et ceux en voie de l'être (les sites de Férou, Tossaye, Labezanga, Gouina). De plus, il convient de signaler les sources des énergies renouvelables, l'énergie solaire (en pleine expansion) et l'électrification rurale à base de biocarburant.

Dans le domaine minier, le sous-sol malien renferme d'importants gisements parmi lesquels l'or, le phosphate, le sel gemme, le pétrole, le calcaire, la bauxite, le fer, le manganèse, le gypse, l'uranium, et le marbre. Les sites aurifères les plus importants sont ceux de Siama, Sadiola, Morila, Loulo, Tabacoto et de Kalana. L'or représente actuellement la première ressource d'exportation (avant le coton et le bétail sur pied) : 782,3 milliards de FCFA en 2010, ce qui place le Mali au rang de troisième pays exportateur africain d'or, derrière l'Afrique du Sud et le Ghana.

Le PIB nominal par habitant est de 291 579 FCFA (INSTAT, 2009). Le taux de chômage est estimé à 8,31%⁵. Par rapport à l'Indice de Développement Humain (IDH), le Mali, qui reste toujours parmi les pays à faible développement humain, a été classé 160^{ème} sur 169 en 2010 (RMDH, 2010).

⁴ Il vient après le tertiaire (plus de 40%) et avant le secteur secondaire (environ 20% du PIB).

⁵ EPAM 2010

II. ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES FORMES D'INEGALITES

Aux trois formes de pauvreté connues au Mali, à savoir la pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie et la pauvreté de potentialités ou de chances, il est possible d'associer les mêmes formes d'inégalités : inégalités monétaires, inégalités des conditions de vie et inégalités des chances. Le présent chapitre dresse l'état des lieux des différentes formes d'inégalités existant au Mali.

2.1. Inégalités de revenus et liens avec la pauvreté monétaire

Sont considérés comme pauvres, les individus ne disposant pas de ressources monétaires suffisantes pour acquérir la quantité de biens et services nécessaires à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux ou pour atteindre un niveau de vie correspondant aux normes de la société.

La présente section analyse les liens entre les inégalités de revenu, d'une part et les quintiles de pauvreté d'autre part. Elle se penche également sur l'inégalité monétaire selon l'aspect spatial, du genre, et de la catégorie socioprofessionnelle. Plus précisément, des données d'enquêtes permettront de fonder, dans la mesure du possible, une analyse de la dynamique de l'inégalité de revenu sur les périodes 2001-2006 et 2006-2010. A cet égard, il importe dans un premier temps, d'apprécier l'évolution des dépenses réelles par tête et du niveau de l'inégalité lié à celle-ci à l'échelle nationale et selon le milieu. Dans un second temps, seront mises en évidence les inégalités traduisant les disparités structurelles dans l'évolution du niveau de vie des Maliens.

De façon générale, les dépenses par tête ont évolué positivement sur les deux périodes considérées, traduisant une amélioration du niveau de vie. Sur les mêmes périodes, le niveau de l'inégalité a baissé.

Tableau 1: Indice d'entropie par quintile de pauvreté

Quintile de bien-être	2001	2006	2010
plus pauvre	0,030	0,037	0,037
deuxième	0,007	0,006	0,018
troisième	0,005	0,004	0,015
quatrième	0,009	0,008	0,016
plus riche	0,130	0,108	0,078

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

L'examen du Tableau 1 montre que l'inégalité est plus marquée chez les plus pauvres et les plus riches par rapport aux autres quintiles de bien être pendant les années 2001, 2006 et 2010. Si l'inégalité diminue d'une année à l'autre pour les plus riches, elle s'accentue pour les plus pauvres.

2.1.1 Analyse spatiale

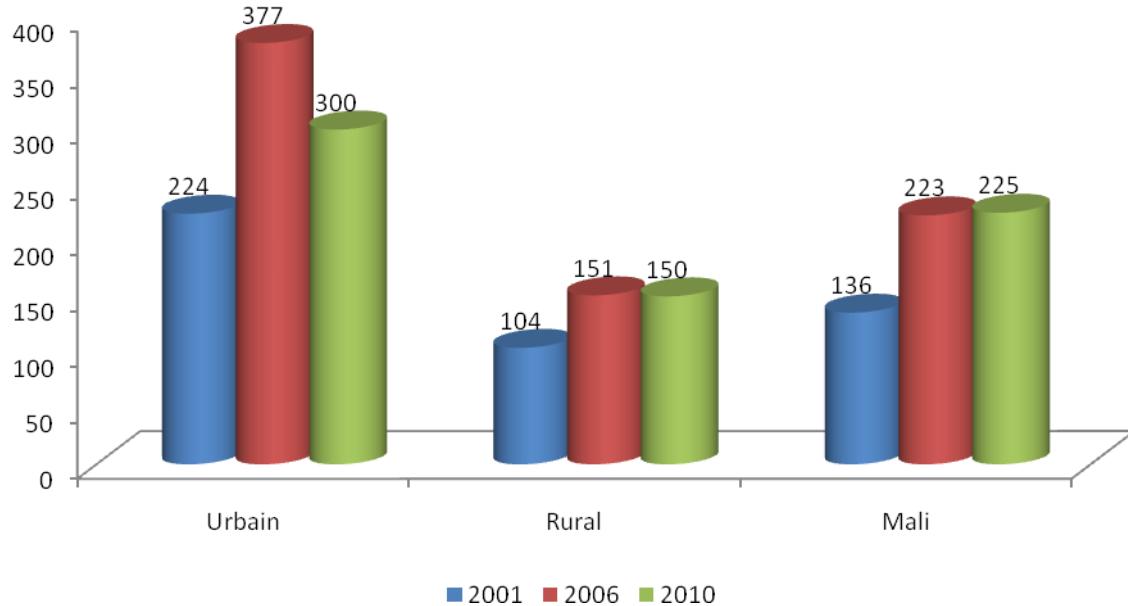
- **Le milieu de résidence**

Le tableau 2 traite des dépenses par tête (en millier de FCFA) et des inégalités correspondantes, selon le milieu de résidence.

Tableau 2 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et inégalités (indices d'entropie) correspondantes selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	2001		2006		2010	
	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie
Urbain	224	0,221	377	0,221	299	0,145
Rural	104	0,249	151	0,179	150	0,127
Mali	135	0,300	222	0,276	225	0,195

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

Graphique 1 : Dépenses par tête (millier de FCFA) selon le milieu de résidence et le niveau national

Source : EMEP EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

En termes de dépenses par tête, l'inégalité est visible selon le milieu de résidence sur les trois années (2001, 2006 et 2010). En effet, de façon générale les dépenses par tête en milieu urbain sont presque le double de celles observées en milieu rural même s'il existe une relative baisse de leur niveau entre 2006 et 2010. La baisse constatée entre 2006 et 2010 peut s'expliquer par la crise alimentaire qui a occasionnée une hausse des prix des denrées, en particulier en 2008 (taux d'inflation s'est situé à 9,2%). Entre 2001 et 2006, on observe une augmentation considérable des dépenses par tête imputable aux bonnes campagnes agricoles enregistrées sur la période , en raison de l'augmentation de l'offre alimentaire et à celle des dépenses relatives aux nouvelles technologies de l'information, notamment le téléphone portable, devenu populaire à partir de 2003. L'examen des inégalités relatives aux différentes années confirme l'inégalité milieu urbain/milieu rural. Cette inégalité baisse de niveau de 2001 à 2010 selon les deux milieux. Cela signifie qu'à inégalité constante, le combat contre la pauvreté dans les zones rurales requiert davantage de croissance économique – accroissement de la dépense moyenne – que dans les zones urbaines.

• La région administrative

Le tableau ci-après a trait aux dépenses par tête (en millier de FCFA) et aux inégalités correspondantes, selon la région administrative.

Tableau 3 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et inégalités (indices d'entropie) correspondantes selon la région administrative

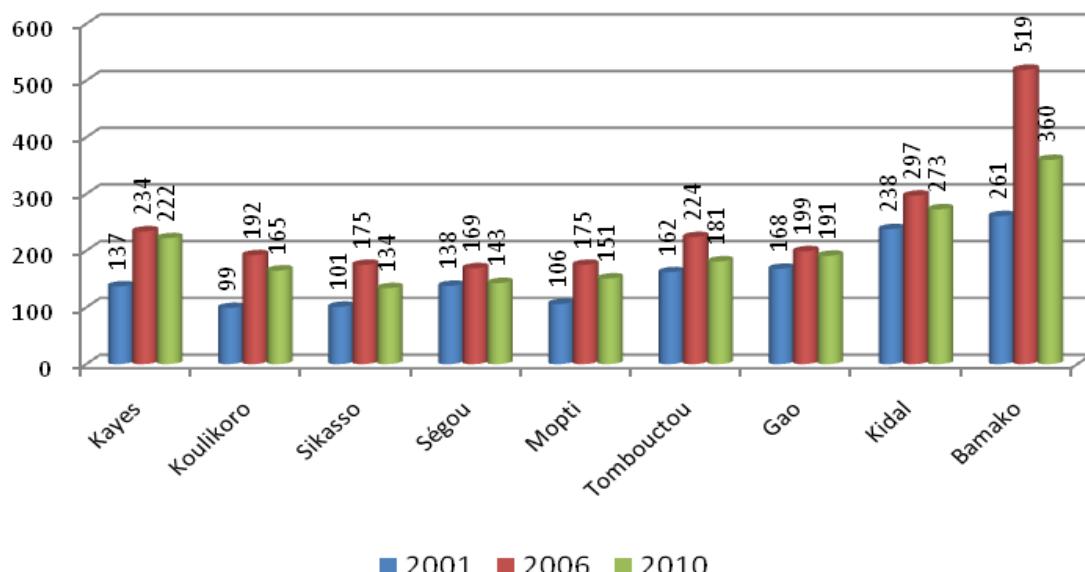
Régions	2001		2006		2010	
	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie
Kayes	137	0,253	234	0,177	222	0,121
Koulakoro	99	0,361	192	0,278	165	0,148
Sikasso	101	0,315	174	0,360	134	0,140
Ségou	137	0,180	168	0,180	143	0,117
Mopti	106	0,298	175	0,211	150	0,128
Tombouctou	161	0,185	223	0,226	180	0,138
Gao	168	0,230	199	0,125	190	0,135
Kidal	237	0,319	296	0,141	273	0,170
Bamako	260	0,228	519	0,168	360	0,118
Mali	135, 791	0,300	222, 860	0,276	225	0,195

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

L'inégalité au plan national s'explique principalement par les disparités de dépenses à l'intérieur de chaque région administrative.

On remarque une grande disparité des dépenses par tête entre les régions administratives du Mali. Bamako, la capitale politique et économique du pays, a la dépense par tête la plus élevée : 260 en 2001, 519 en 2006 et 360 en 2010. Le district de Bamako est suivi de la région de Kidal. Cette situation à Kidal s'explique par le poids démographique relativement faible. Pour les autres régions administratives, le classement selon les dépenses est peu homogène sur la période 2001 à 2010.

L'examen de l'indice d'entropie indique une inégalité d'une région administrative à l'autre, mais également une régression remarquable des disparités de 2001 à 2010. Dans les régions de Sikasso, et Tombouctou, l'indice d'entropie a connu une hausse en 2006 par rapport à 2001.

Graphique 2 : Dépenses par tête (millier de FCFA) par région administrative et le niveau national

Source : EMEP : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

2.1.2 Analyse selon le sexe

Le genre peut apporter un éclairage supplémentaire à la compréhension de l'évolution structurelle de l'inégalité. Il s'agit de voir à présent comment le sexe de l'individu qui est à la tête du ménage est déterminant pour expliquer l'inégalité, et par conséquent les conditions de vie au Mali.

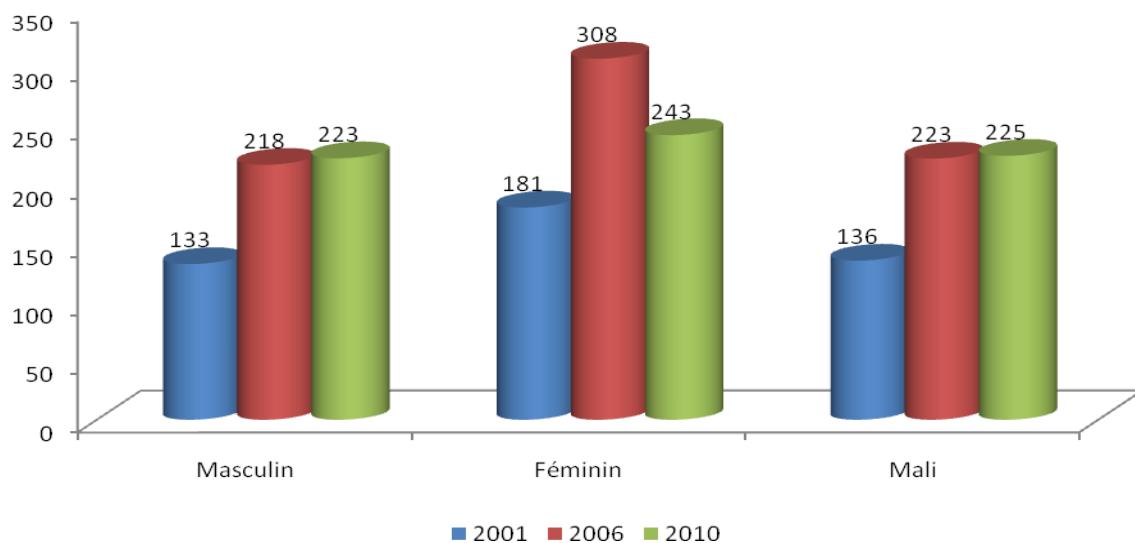
Le tableau ci dessous indique les dépenses par tête (en millier de FCFA) ainsi que les inégalités correspondantes, selon le sexe du chef de ménage.

Tableau 4 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et inégalités (indices d'entropie) correspondantes, selon le sexe du chef de ménage

Sexe du CM	2001		2006		2010	
	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie
Masculin	132	0.300	217	0.276	223	0.198
Féminin	181	0.278	308	0.260	242	0.163
Ensemble	135	0.300	222	0.276	225	0.195

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

Graphique 3 : Dépenses par tête (millier de FCFA) selon le sexe du chef de ménage et le niveau national



Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

Les dépenses par tête selon le sexe indiquent nettement que les ménages gérés par une femme sont moins pauvres que ceux gérés par un homme. En 2001, par exemple les femmes chefs de ménage dépensent en moyenne 181 000 FCFA alors que les hommes dépensent 132 000 FCFA, et cette tendance se maintient jusqu'en 2010.

De l'examen de l'indice d'entropie, il ressort qu'au Mali, le niveau de l'inégalité des dépenses par tête est relativement plus élevé chez les hommes chefs de ménage que chez les femmes chefs de ménage. Cette inégalité évolue à la baisse de 2001 à 2010 pour les deux sexes. Quelle que soit l'année, l'inégalité est plus élevée chez les hommes chefs de ménage que chez les femmes chefs de ménage. Ce constat ne doit pas étouffer l'inégalité perceptible entre les deux sexes (homme et femme pris individuellement) en termes de revenu car toutes les activités économiques sont concentrées dans la main des hommes, en rapport au niveau éducatif et la pesanteur culturelle. Pourtant, la réduction des inégalités hommes/femmes peut baisser, non seulement la dépendance socioéconomique des femmes, mais elle est également susceptible d'entraîner quelques bénéfices

complémentaires : (i) diminution de la fécondité et ralentissement de la croissance de la population, (ii) amélioration de la survie et du développement des enfants, (iii) accroissement de la proportion du revenu familial consacrée à l'alimentation et à la santé des enfants, (iv) rehaussement de la productivité du travail et de la croissance des activités économiques fondamentales (Lachaud, 2003a).

2.1.3 Analyse selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

L'examen des dépenses par tête selon la catégorie socioprofessionnelle montre que les salariés publics, les salariés privés et les employeurs sont moins pauvres que les autres catégories. Les indépendants agricoles sont les plus pauvres (même plus que les sans emploi).

Avec l'indice d'entropie, l'inégalité des dépenses par tête est visible au niveau des catégories socioprofessionnelles. Elle est plus marquée chez les salariés privés et les indépendants non agricoles, les employeurs et les sans emploi, les salariés privés et les sans emploi. Cela s'explique en partie par la taille des ménages des catégories socio professionnelles, mais également par la différence de revenu entre ces catégories.

Tableau 5 : Dépenses par tête (en millier de FCFA) et les inégalités (indices d'entropie) correspondantes, selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnelle	2001		2006		2010	
	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie	Dépenses par tête	Indice d'entropie
Salarié public	282	0,221	484	0,204	373	0,141
Salarié privé	249	0,262	341	0,251	332	0,170
Employeur	200	0,104	431	0,350	406	0,148
Indépendant agricole	97	0,236	139	0,161	158	0,111
Indépendant non agricole	205	0,236	380	0,175	278	0,151
Autres employés	175	0,225	154	0,152	ND	ND
Sans emploi	163	0,234	214	0,329	263	0,169
Total	135	0,300	222	0,276	225	0,195

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

2.2. Inégalités des conditions de vie et liens avec la pauvreté des conditions de vie

La satisfaction des besoins essentiels est liée à plusieurs niveaux. En effet, il s'agit dans un premier temps de donner aux individus les moyens d'assurer leurs besoins essentiels à caractère biologique en termes de consommation alimentaire, de logement convenable, d'eau potable et d'hygiène/assainissement. Dans un second temps, il faut leur assurer l'accès à certains services de base fournis et utilisés par la collectivité tels que l'éducation, la santé, l'énergie, les équipements pour le confort, etc. Une inégalité face à la satisfaction de ces besoins conduit à une privation des meilleures conditions de vie, voire à la pauvreté.

2.2.1 Accès à l'alimentation

S'alimenter est le premier besoin vital de l'homme. La pauvreté (monétaire) est l'état d'une personne qui manque de moyens monétaires et matériels. Lorsque ce manque de moyens ne permet pas à un individu de se procurer ou de produire de la nourriture pour manger à sa faim, il est un pauvre alimentaire. Au Mali, les dépenses alimentaires occupent la plus grande partie du budget des ménages, soit 50,1% en 2010.

Au niveau national, l'inégalité dans les dépenses alimentaires a baissé. Cette baisse a été significative entre 2001 et 2006. Elle serait liée à la politique de sécurité alimentaire (banque de céréales) et de subvention à l'importation des produits alimentaires (céréales, sucre, huile, etc.) mise en œuvre par les pouvoirs publics lors des crises récentes.

- **Analyse selon le milieu de résidence**

Tableau 6 : Inégalités des dépenses alimentaires selon le milieu de résidence

Milieu	2001	2006	2010
Urbain	0,161	0,129	0,122
Rural	0,216	0,152	0,124
Total	0,233	0,168	0,155

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

L'inégalité est plus ressentie en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois, la baisse de l'inégalité est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain, cette situation trouvant son origine dans les politiques publiques mises en œuvre en ce qui concerne la régularisation des marchés en faveur des ruraux par la création des banques de céréales et la diversification de l'offre plus importante de céréales.

- **Analyse selon la région administrative**

L'inégalité alimentaire est très remarquable entre les régions administratives du pays, et dans les régions elles mêmes. Les régions de Sikasso, Koulikoro, Mopti, Kidal et Kayes sont les plus inégalitaires en termes de dépenses alimentaires tandis que Bamako, Tombouctou et Gao le sont moins. Les zones de production agricole sont plus touchées par l'inégalité alimentaire plus que les zones de consommation. Cet état de fait peut s'expliquer par un approvisionnement accru en denrées alimentaires. A l'intérieur des régions, les inégalités alimentaires s'estompent peu à peu au fil des années surtout en ce qui concerne celles de Kayes, Tombouctou, Sikasso et le district de Bamako à cause d'une amélioration de l'accès aux denrées alimentaires.

Tableau 7 : Inégalités des dépenses alimentaires selon la région administrative

Régions	2001	2006	2010
Kayes	0,230	0,120	0,094
Koulikoro	0,264	0,165	0,112
Sikasso	0,252	0,204	0,106
Ségou	0,135	0,135	0,104
Mopti	0,251	0,136	0,145
Tombouctou	0,140	0,181	0,097
Gao	0,146	0,069	0,128
Kidal	0,287	0,055	0,137
Bamako	0,172	0,096	0,107
Mali	0,233	0,168	0,155

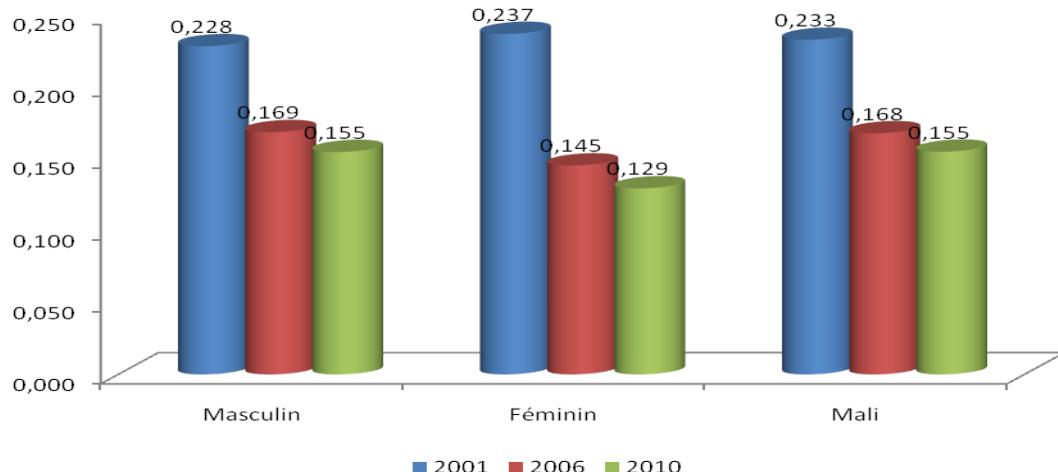
Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010, calculs de l'étude

- Analyse selon le sexe**

Tableau 8 : Inégalités des dépenses alimentaires selon le sexe du chef de ménage

Sexe	2001	2006	2010
Masculin	0,228	0,169	0,155
Féminin	0,237	0,145	0,129
Total	0,233	0,168	0,155

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calcul de l'étude

Graphique 4 : Dépenses alimentaires selon le sexe du chef de ménage et le niveau national

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calcul de l'étude

L'analyse selon le sexe montre une certaine parité entre l'inégalité dans les dépenses alimentaires des femmes chefs de ménage et celle des hommes chefs de ménage pour chacune des trois années étudiées (2001, 2006, et 2010). Entre les chefs de ménage du même sexe l'inégalité est aussi remarquable même si elle diminue au cours de chacune des deux périodes 2001-2006 et 2006-2010.

- Analyse selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage**

Tableau 9 : Inégalités des dépenses alimentaires (indices d'entropie) selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnelle	2001	2006	2010
Salarié public	0,180	0,118	0,119
Salarié privé	0,188	0,143	0,147
Employeur	0,082	0,120	0,123
Indépendant agricole	0,193	0,151	0,123
Indépendant non agricole	0,185	0,123	0,123
Autres employés	0,188	0,136	ND
Sans emploi	0,195	0,185	0,139
Total	0,233	0,168	0,155

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010 et calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

En tenant compte de la catégorie socioprofessionnelle, les dépenses par tête sont très inégalitaires, en raison du niveau des dépenses alimentaires qui représentent plus de la moitié des dépenses totales.

2.2.2 Accès à l'éducation/alphabétisation

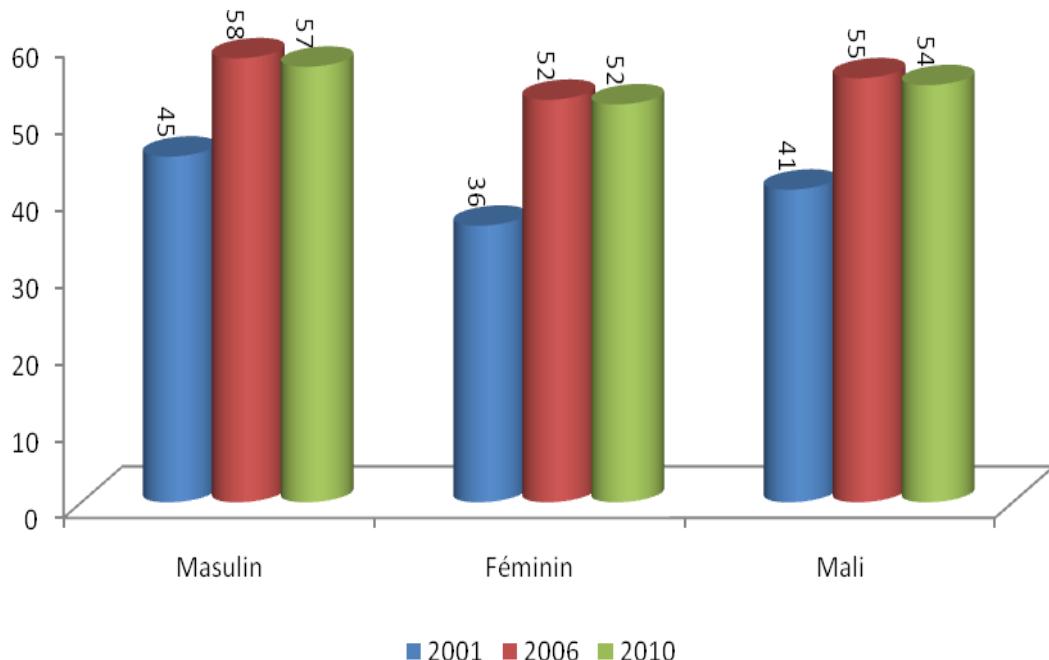
L'éducation/alphabétisation est au cœur de toute analyse de la pauvreté. D'après les analyses des données de l'EMEP 2001 et des ELIM 2006 et 2010, il existe un lien entre le niveau d'éducation/alphabétisation (mesuré par le taux net de scolarisation -TNS- et le taux d'alphabétisation-TA-), d'une part, et le niveau de vie des ménages, d'autre part.

Tableau 10 : Taux net de scolarisation au primaire selon le milieu de résidence et la région administrative (en %)

		2001			2006			2010		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Milieu	Urbain	70,0	65,3	67,6	77,9	74,5	76,2	76,4	69,7	72,9
	Rural	37,4	25,4	31,8	49,6	43,3	46,6	52,5	47,4	50,0
Régions	Kayes	45,4	30,0	38,0	55,3	47,2	51,3	54,0	39,6	47,1
	Koulikoro	50,5	36,9	44,2	55,8	52,2	54,2	66,1	59,2	62,8
	Sikasso	45,3	31,9	39,1	56,5	49,0	53,1	62,1	56,0	59,1
	Ségou	38,8	31,4	35,3	52,0	43,9	48,2	49,8	48,1	49,0
	Mopti	23,1	23,3	23,2	47,2	50,1	48,9	38,2	40,1	39,1
	Tombouctou	45,5	38,4	41,9	55,2	62,4	58,7	36,8	30,0	33,5
	Gao	59,8	40,9	51,5	76,5	62,1	70,5	68,2	64,5	66,2
	Kidal	50,8	54,5	52,9	44,9	55,1	49,2	57,1	48,1	52,4
	Bamako	69,7	67,0	68,3	88,7	80,6	84,7	78,3	72,1	75,0
	Total	45,0	36,0	40,7	57,8	52,4	55,2	56,7	51,8	54,3

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010

Graphique 5 : Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe



Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010

Tableau 11: Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus selon le milieu de résidence et la région administrative (en %)

		2001			2006			2010		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Milieu	Urbain	53,5	30,4	41,9	57,9	36,9	47,2	65,6	41,0	53,2
	Rural	20,0	5,4	12,3	22,4	8,8	15,2	33,0	12,1	21,6
Régions	Kayes	21,2	7,6	13,7	27,9	11,6	19,2	33,7	12,6	22,1
	Koulakoro	25,2	8,3	16,5	30,6	16,1	23,2	45,2	19,5	31,1
Sikasso	27,5	8,7	17,7	31,4	16,7	23,8	38,1	16,7	26,7	
	Ségou	27,8	9,8	18,4	31,0	15,7	23,0	38,1	14,1	25,4
Mopti	23,2	9,8	16,3	34,4	15,1	24,0	24,7	10,2	16,8	
	Tombouctou	30,6	8,9	18,8	25,1	14,1	19,3	28,0	9,7	18,1
Gao	31,6	15,4	22,6	29,4	20,5	24,2	45,3	24,5	34,1	
	Kidal	55,4	18,2	35,4	32,6	17,8	25,6	43,4	19,0	30,4
Bamako	55,8	34,4	45,5	62,8	40,7	52,0	68,7	42,8	55,8	
	Total	30,7	12,7	21,3	34,9	18,2	26,2	41,6	18,8	29,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010

• Analyse selon le sexe

L'analyse du TNS par sexe met à nu des disparités entre garçons et filles. En effet, pour chacune des trois années sous revue, le TNS des garçons est plus élevé que celui des filles. Toutefois, eu égard à l'accent mis par les pouvoirs publics et les partenaires extérieurs du secteur de l'éducation au Mali, la différence entre le TNS des garçons et celui des filles diminue au fil du temps. En effet, de 9 points-pourcentage en 2001, elle passe à 5,4 en 2006, pour se situer à 4,9 en 2010. En 2010, les entités géographiques les plus inégalitaires en matière de scolarisation sont (dans cet ordre) le district de Bamako (différence de 6,2 points-pourcentage entre le TNS des garçons et celui des filles), les régions de Kayes et Koulakoro ont une différence respective de 17,1 points-pourcentage et 6,9 ; la région de Sikasso (différence de 6,1 points-pourcentage), et les régions de Tombouctou (différence de 6,8 points-pourcentage), Gao (différence de 4,0 points-pourcentage) et Kidal (différence de 9,0 points-pourcentage). Dans ce tableau des inégalités en matière de scolarisation, les régions de Ségou et Mopti se distinguent comme étant des exceptions : elles sont relativement égalitaires car on y observe, en 2010, une presque parité entre le TNS des garçons et celui des filles avec légère avance des filles à Mopti.

Dans le domaine de l'alphabétisation des adultes aussi, il existe des inégalités hommes/femmes. Ces inégalités sont plus marquées que celles constatées en matière de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement fondamental, entre la gent masculine et la gent féminine. En effet, en 2001, il existe une différence de 18,0 points-pourcentage entre le TA des hommes et celui des femmes. Cette différence augmente à 16,7 points-pourcentage en 2006, pour monter à 22,8 points-pourcentage en 2010. Les entités géographiques les plus inégalitaires dans le domaine de l'alphabétisation des adultes sont (dans cet ordre) en 2010 le district de Bamako (différence de 25,9 points-pourcentage entre le TA des hommes et celui des femmes), les régions de Koulakoro (différence de 25,7 points-pourcentage), de Ségou (différence de 24,0 points-pourcentage), Kidal (24,4 points-pourcentage), Sikasso (21,4 points-pourcentage), Kayes (21,1 points-pourcentage), et Gao (20,8 points-pourcentage). En matière d'alphabétisation des adultes, aucune région n'est égalitaire en 2010 contrairement à ce qui a été constaté en matière de scolarisation dans le primaire. Les régions de Mopti et Tombouctou se détachent comme étant les régions les moins inégalitaires en 2010 (avec des différences respectives de 14,6 et 18,4 points-pourcentage).

Un constat des nombreuses études réalisées au Mali sur les questions de scolarisation des filles est le poids de la « tradi-civilisation » comme une contrainte majeure à cette scolarisation, notamment en milieu rural (âge de mariage souvent précoce, préjugés sociaux, etc.)

2.2.3 Accès à la santé

Après avoir spécifié quelques éléments relatifs aux conditions sanitaires des Maliens, la présente section analyse l'évolution des facteurs qui influencent l'accès des individus au système sanitaire.

- Analyse selon le milieu de résidence et la catégorie sociale (pauvre/non-pauvre)**

Tableau 12 : Taux de fréquentation des aires de santé (en %)

Type de structure	Urbain		Rural		Sexe		Total
	Pauvre	Non- Pauvre	Pauvre	Non- Pauvre	Homme	Femme	
2001							
Hôpital	49,2	53,9	25,0	24,0	35,8	35,9	35,7
CSCOM/CSREF	10,8	12,1	26,6	30,9	18,8	21,9	20,8
Privées (structures)	40,0	33,9	48,4	45,2	45,4	42,3	43,5
2006							
Hôpital	29,0	28,2	6,1	9,1	15,7	15,0	15,3
CSCOM/CSREF	37,5	46,1	60,0	71,2	56,6	58,8	57,8
Privées (structures)	33,5	25,7	33,9	19,8	27,7	26,2	26,9

Source : EMEP 2001, ELIM 2006, calculs de l'étude

L'examen du tableau ci-dessus montre qu'en 2001, en milieu urbain, les non-pauvres fréquentent plus les hôpitaux que les pauvres (53,9% pour les premiers contre 49,2% pour les seconds), alors qu'en milieu rural, les taux de fréquentation des hôpitaux par les non-pauvres et par les pauvres sont pratiquement identiques (respectivement 24,0% et 25,0%). En milieu urbain, les taux de fréquentation des CSCOM/CSREF par les non-pauvres et par les pauvres sont presque les mêmes (12,1% et 10,8% respectivement), tandis qu'en milieu rural, les non-pauvres fréquentent plus les CSCOM/CSREF (30,9%) que les pauvres (26,6%). Quant aux structures privées⁶, leur taux de fréquentation par les pauvres est plus élevé que celui des non-pauvres tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En 2001, en milieu urbain, tant chez les non-pauvres que chez les pauvres, il y a une préférence pour les hôpitaux par rapport aux autres types de structures. En milieu rural, la préférence va aux structures privées, et ce, aussi bien chez les non-pauvres que chez les pauvres. Tous milieux de résidence confondus, tant bien les femmes que les hommes préfèrent les structures privées aux hôpitaux ainsi qu'aux CSCOM/CSREF. Suivent, dans cet ordre, les hôpitaux et les CSCOM/CSREF.

En 2006, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, aussi bien chez les non-pauvres que chez les pauvres, les CSCOM/CSREF sont préférés aux autres types de structures sanitaires (hôpitaux et structures privées), cette préférence étant plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain (et en milieu rural encore plus chez les non-pauvres).

- Analyse selon le sexe**

L'analyse selon le sexe ne fait ressortir pratiquement pas de disparités femmes/hommes, en 2001, quant à la fréquentation des différents types de structures sanitaires. Il convient de noter, toutefois, une légère prédominance des femmes sur les hommes en ce qui concerne la fréquentation des CSCOM/CSREF, et une faible avance des hommes sur les femmes pour ce qui est de la fréquentation des structures privées. Tous milieux de résidence confondus, tant bien les femmes

⁶ Par « structures privées », il convient d'entendre les guérisseurs traditionnels ainsi que les pharmacies (automédication).

que les hommes préfèrent les structures privées aux hôpitaux ainsi qu'aux CSCOM/CSREF. Suivent, dans cet ordre, les hôpitaux et les CSCOM/CSREF.

De l'analyse selon le sexe (tous milieux de résidence confondus), il ressort, en 2006, la préférence des Maliens pour les CSCOM/CSREF : près de 60,0% (56,6% chez les hommes et 58,8% chez les femmes). Viennent ensuite, dans cet ordre, les structures privées (27,7% et 26,2% respectivement chez les hommes et chez les femmes) et les hôpitaux (respectivement 15,7% et 15,0% chez les hommes et chez les femmes).

2.2.4 Accès au logement

- **Analyse selon le milieu de résidence**

Du tableau ci-dessous, il ressort que pour 73,1%, 73,8% et 57,5% des ménages maliens, la terre battue constitue le principal matériau du sol des logements respectivement en 2001, 2006 et 2010. La terre battue est suivie du ciment (respectivement 21,0%, 23,4% et 30,7% en 2001, 2006 et 2010). Quant au carreau, son utilisation par les ménages comme principal matériau du sol du logement demeure insignifiante, même si la proportion de ménages qui l'utilisent augmente légèrement au fil du temps (des proportions respectives de 1,1%, 1,9% et 3,9% observées en 2001, 2006 et 2010). En 2010, en milieu urbain, le ciment est le matériau auquel les Maliens ont le plus recours pour le sol (63,8%), suivi de la terre battue (23,8%), du carreau (9,5%) et de "Autres" (2,9%). Le ciment y est donc le matériau prédominant.

En milieu rural, pour près de trois ménages sur quatre (73,4%), la terre battue constitue le principal matériau du sol du logement en 2010. Viennent ensuite le ciment (15,0%), "Autres" (10,4%) et le carreau (1,2%). Il s'ensuit que la terre battue est le matériau prédominant en milieu rural.

"Propriétaire" est le statut de propriété prédominant chez les ménages maliens, et la proportion des ménages possédant ce statut augmente au fil du temps. En effet, de 65,1% en 2001, celle-ci passe à 71,6% en 2006, pour ressortir à 76,0% en 2010. Cet état de fait n'est point pour étonner pour qui connaît l'importance qu'accorde la société malienne au fait pour un ménage d'être propriétaire du logement dans lequel il vit. En 2001, "Propriétaire" est suivi de "Autre" (ni propriétaire ni locataire) avec 24,4% (près d'un ménage sur quatre), et de "Locataire" (10,5%). En 2006, "Locataire" et "Autre" se situent pratiquement à égalité après "Propriétaire" (14,8% pour "Locataire" et 13,6% pour "Autre"). En 2010, la part de "Locataire" (18,5%) augmente par rapport à ce qu'elle était en 2006 (14,8%). Quant à la part de "Autre" (5,4%), elle diminue en 2010 en proportion de ce qu'elle était quatre ans auparavant (13,6%).

En 2010, en milieu urbain, il y a une quasi-parité entre la proportion de propriétaires (46,6%) et celle des locataires (46,0%), ces deux statuts étant suivis de "Autre" (7,4%).

En milieu rural, il convient de noter une nette prédominance de "Propriétaire" (90,0%) en 2010, "Locataire" et "Autre" se partageant presqu'équitablement la proportion restante (5,5% et 4,5% respectivement).

- **Analyse selon la région administrative**

Les meilleures conditions de revêtement des sols de logement sont plus fréquentes dans le district de Bamako que dans les régions administratives. Cette réalité trouve son origine, entre autres, dans le fait qu'en général les revenus des Maliens résidant à Bamako sont supérieurs à ceux des Maliens vivant dans les régions. A Bamako, pour 82,4%, 81,9% et 73,7% des ménages, le logement des sols de logement est en ciment en 2001, 2006 et 2010 respectivement. En revanche, dans les régions, concernant le revêtement du sol en ciment, la proportion des ménages ne dépasse guère 30%, et ce, pour chacune des trois années sous revue. Concernant le carreau, les proportions (à Bamako) ressortent à 5,0% en 2001, 7,6% en 2006 et 14,7% en 2010 pour le carreau. Dans les régions administratives, les proportions maximales relatives au carreau, toutes des portions congrues, sont de 1,3% en 2001 (Tombouctou), 2,3% en 2006 (Tombouctou encore) et 4,6% en 2010 (Koulakoro).

Par rapport au statut de propriété du logement occupé, dans chaque région administrative, la proportion de ménages propriétaires est toujours supérieure à la proportion correspondante observée à Bamako. En 2001, la proportion la moins élevée de ménages propriétaires observée dans une région ressort à 60,8% (Tombouctou) alors qu'à la même date, la proportion de ménages propriétaires résidant à Bamako se chiffre à 48,7%. En 2006, la proportion de ménages bamakois propriétaires est de 43,9%, alors qu'à la même date, la proportion la moins élevée de ménages propriétaires observée dans une région ressort à 72,9% (Mopti). Enfin, les observations afférentes à l'année 2010 sont encore plus édifiantes : la proportion de ménages propriétaires la moins élevée observée dans une région au cours de l'année en question est de 68,8%, tandis qu'à la même date, la proportion de ménages propriétaires vivant à Bamako se situe à 31,4%.

En outre, il convient de remarquer la baisse au fil du temps de la proportion de ménages bamakois propriétaires : alors qu'elle avoisinait près de la moitié des ménages en 2001 (48,7%), elle ne vaut même pas le tiers des ménages en 2010 (31,4%), et entre ces deux niveaux extrêmaux, se situe le niveau de 43,9%, observé en 2006.

Tableau 13 : Proportion des ménages selon le principal matériau du sol, par milieu de résidence et par région administrative (en %)

Milieu/Région	2001				2006				2010			
	Ciment	Carreau	Terre battue	Autres	Ciment	Carreau	Terre battue	Autres	Ciment	Carreau	Terre battue	Autres
Urbain	59,7	2,9	34,5	2,9	54,4	4,3	40,8	0,5	63,8	9,5	23,8	2,9
Rural	5,2	0,3	88,9	5,6	4,9	0,5	93,5	1,1	15,0	1,2	73,4	10,4
Kayes	13,6	0,3	84,6	1,5	15,7	0,7	83,6	0,0	25,1	1,0	64,5	9,3
Koulakoro	12,9	0,3	79,8	7,0	18,3	2,2	79,3	0,3	30,9	4,6	52,6	11,9
Sikasso	16,5	1,1	82,3	0,2	27,2	1,6	71,2	0,0	25,6	0,9	60,7	12,8
Ségou	18,1	0,3	81,4	0,2	17,4	0,9	81,3	0,4	27,7	1,2	64,0	7,1
Mopti	9,6	0,5	80,2	9,6	8,9	0,1	89,8	1,2	9,2	0,3	82,5	8,0
Tombouctou	2,2	1,3	87,2	9,3	1,6	2,3	93,3	2,8	3,7	1,6	89,1	5,6
Gao	10,5	ND	58,4	31,1	2,2	ND	95,2	2,6	12,0	0,6	82,3	5,0
Kidal	0,9	ND	94,0	5,1	5,5	ND	51,0	43,5	14,9	0,1	81,6	3,4
Bamako	82,4	5,0	12,4	0,2	81,9	7,6	10,5	0,0	73,7	14,7	9,3	2,3
Total	21,0	1,1	73,1	4,8	23,4	1,9	73,8	0,9	30,7	3,9	57,5	8,0

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010, calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

Tableau 14 : Proportion des ménages selon le statut de propriété du logement, par milieu de résidence et par région administrative (en %)

Milieu/Région	2001			2006			2010		
	Propriétaire	Locataire	Autre (ni propriétaire ni locataire)	Propriétaire	Locataire	Autre (ni propriétaire ni locataire)	Propriétaire	Locataire	Autre (ni propriétaire ni locataire)
Urbain	45,5	33,3	21,2	50,0	36,0	14,0	46,6	46,0	7,4
Rural	73,2	1,1	25,7	84,5	2,2	13,3	90,0	5,5	4,5
Kayes	63,8	4,1	32,1	69,3	9,3	21,4	87,4	10,3	2,4
Koulikoro	66,0	6,1	28,0	78,7	10,7	10,6	76,1	16,3	7,6
Sikasso	69,4	7,3	23,3	74,8	13,9	11,3	83,5	13,1	3,4
Ségou	69,2	11,6	19,3	75,1	12,1	12,8	85,6	10,3	4,1
Mopti	67,7	4,4	27,9	72,9	8,9	18,2	88,2	6,8	5,0
Tombouctou	60,8	1,4	37,8	83,8	3,0	13,2	88,0	5,2	6,8
Gao	68,7	7,2	24,1	78,2	12,8	9,0	86,6	6,4	7,0
Kidal	72,4	13,6	13,9	79,9	15,4	4,8	68,8	13,7	17,5
Bamako	48,7	41,0	10,3	43,9	45,8	10,3	37,4	55,0	7,6
Total	65,1	10,5	24,4	71,6	14,8	13,6	76,0	18,5	5,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010, calculs de l'étude

2.2.5 Accès à l'eau potable

Au sens du présent rapport, il convient d'entendre par « eau potable », l'eau provenant du robinet, des forages et puits améliorés ou protégés.

Tableau 15 : Taux d'accès à l'eau potable par les ménages selon le milieu de résidence et la région administrative (en %)

Milieu/Région	2001			2006			2010		
	Eau potable	Puits simple	Autres sources	Eau potable	Puits simple	Autres sources	Eau potable	Puits simple	Autres sources
Urbain	93,9	5,4	0,7	95,5	4,5	0,1	93,9	4,4	1,7
Rural	58,7	34,1	7,2	68,4	26,1	5,5	60,6	30,4	9,0
Kayes	85,4	11,7	3	82,7	13	4,3	75,1	20,7	4,2
Koulikoro	56,5	38,8	4,6	63,8	36,1	0,2	66	33,1	0,9
Sikasso	56,4	43,7	ND	90,9	9,2	ND	70	28,9	1,2
Ségou	70,9	26	3	64,7	34,4	0,8	66,9	32,5	0,5
Mopti	61,5	25,3	13,2	74,4	13,3	12,3	65,9	32	2,1
Tombouctou	83,8	9,7	6,4	86,9	8,8	4,3	70,3	13,8	16,1
Gao	48,7	22,6	28,7	87,6	ND	12,5	69,5	4,2	26,4
Kidal	67,9	29,9	2,2	45,4	47,8	6,7	37,5	28,7	33,8
Bamako	96,1	3,6	0,3	97,9	2	0,1	98,3	0,7	0,9
Total	68,2	25,7	6,1	78,5	18	3,5	72,4	21,2	6,4

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010, calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

• Analyse selon le milieu de résidence

En milieu rural, le forage/puits à pompe et le puits simple sont les moyens d'approvisionnement en eau potable prédominants. Par exemple, en 2010, 24,9% des ménages (soit un ménage sur

quatre) et 56,9% des ménages (soit à peu près six ménages sur dix) avaient en milieu rural pour mode d'approvisionnement en eau potable respectivement le forage/puits à pompe et le puits simple. En milieu urbain, à la même date, il a été constaté que 93,9% des ménages (neuf ménages sur dix) ont recours au robinet, et 4,4% des ménages au puits simple.

• Analyse selon la région administrative

Le mode d'approvisionnement en eau potable est très disparate selon les régions administratives. Le forage/puits à pompe et le puits simple y sont les moyens d'approvisionnement en eau potable les plus fréquemment utilisés. Le robinet est moins utilisé dans les régions qu'à Bamako. En 2001, le taux d'accès à l'eau potable est de 96,1% à Bamako alors que le taux d'accès le moins faible observé dans une région à la même date ressort à 48,7% (Gao). En 2006, ces deux niveaux se situent à 97,9% à Bamako, et à 45,4% dans la région détenant le taux le plus faible (Kidal). Enfin, en 2010, ils ressortent à 98,3% à Bamako, et à 37,5% dans la région ayant le taux d'accès à l'eau potable le plus faible (Kidal). Pendant les périodes 2001, 2006 et 2010 on constate une grande disparité en matière d'accès à l'eau potable entre les régions.

2.2.6 Accès à l'hygiène et l'assainissement

L'accès à une meilleure installation sanitaire (chasse d'eau, latrines améliorées) est source d'une meilleure qualité de vie recherchée par les Objectifs du Millénaire pour le Développement, une mauvaise installation sanitaire étant source de beaucoup de maladies.

Tableau 16 : Taux d'accès aux différents moyens d'aisance selon le milieu de résidence et la région administrative (en %)

Milieu/Région	2001			2006			2010		
	Chasse	Latrines	Autres	Chasse	Latrines	Autres	Chasse	Latrines	Autres
Urbain	12,7	79,8	7,4	14,0	83,2	2,8	13,2	83,7	3,0
Rural	6,8	63,2	30,1	5,5	77,8	16,7	1,9	73,2	24,8
Kayes	13,6	77,4	9,1	3,4	92,0	4,6	1,6	87,9	10,6
Koulikoro	9,2	71,6	19,3	12,6	80,6	6,8	3,9	86,4	9,7
Sikasso	6,8	68,8	24,5	8,0	89,8	2,2	0,6	87,0	12,4
Ségou	4,1	84,3	11,7	11,5	79,8	8,7	1,0	87,2	11,9
Mopti	9,7	47,7	42,5	1,7	76,3	22,0	2,9	51,9	45,2
Tombouctou	4,7	44,9	50,3	0,9	67,1	32,0	5,3	49,9	44,8
Gao	ND	49,1	50,6	10,8	43,3	45,9	0,7	66,8	32,4
Kidal	ND	63,1	32,5	ND	50,8	49,2	3,0	45,8	51,2
Bamako	17,5	77,1	5,5	17,8	81,4	0,8	21,1	77,5	1,4
Total	8,6	68,0	23,5	8,7	79,8	11,5	5,6	76,6	17,8

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010, calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

• Analyse selon le milieu de résidence

En milieu rural, l'utilisation d'une meilleure installation sanitaire reste faible pour chacune des trois années sous revue par rapport au milieu urbain. Les ménages maliens utilisent surtout les latrines (communes à plusieurs ménages) comme moyen d'aisance : 68,0% en 2001 (près de sept ménages sur dix), 79,8% en 2006 et 76,6% en 2010 (près de huit ménages sur dix pour chacun de ces deux niveaux).

• Analyse selon la région administrative

Dans les régions administratives du pays, le recours à une chasse d'eau comme moyen d'aisance reste faible : il se situe toujours en deçà de 14,0%. Le district de Bamako détient le record du taux d'utilisation de la chasse d'eau le moins bas : 17,5%, 17,8% et 21,1% respectivement en 2001, 2006 et 2010. En 2010, toutes entités géographiques confondues (y compris Bamako), le taux

d'utilisation des latrines varie entre 45,8% (région de Kidal) et 87,9% (région de Kayes). Au niveau d'ensemble, le recours à ce moyen d'aisance est de 76,6% en 2010. Les entités géographiques détenant un taux d'utilisation (des latrines) au moins égal à ce taux sont (dans cet ordre) :

- région de Kayes : 87,9%, région de Ségou : 87,2%, région de Sikasso : 87,0%,
- région de Koulikoro : 86,4%, district de Bamako : 77,5%.

Quant aux entités géographiques dont le taux d'accès aux latrines se situe en deçà du niveau d'ensemble de 76,6%, il s'agit de : région de Mopti : 51,9%, région de Tombouctou : 49,9%, région de Kidal : 45,8%.

2.2.7 Accès à l'énergie

Les sources d'énergie pour l'éclairage sont au nombre de trois au Mali, à savoir l'électricité, l'énergie solaire, et le pétrole lampant/paraffine.

Tableau 17 : Taux d'accès aux différentes sources d'énergie pour l'éclairage selon le milieu de résidence et la région administrative

Milieu/Région	Electricité			Energie solaire			Pétrole lampant/Paraffine		
	2001	2006	2010	2001	2006	2010	2001	2006	2010
Urbain	24,8	47,5	56,6	1,3	0,6	1,0	70,7	49,0	18,8
Rural	0,8	1,4	6,0	0,8	0,9	3,4	91,6	92,2	19,1
Kayes	3,2	9,7	10,9	0,6	1,7	5,0	87,8	73,2	13,6
Koulikoro	4,1	12,6	18,8	1,5	0,7	3,5	88,7	82,9	17,3
Sikasso	3,0	16,5	13,6	1,1	1,2	6,3	93,3	78,7	16,5
Ségou	4,9	10,2	11,3	0,8	0,9	1,7	90,8	86,6	24,4
Mopti	7,0	9,8	7,3	1,6	0,0	0,3	78,7	88,3	20,3
Tombouctou	2,7	13,3	10,5	0,0	1,0	3,2	93,5	82,8	20,6
Gao	6,9	3,3	9,1	0,0	1,6	0,6	86,5	91,8	31,9
Kidal	15,9	16,0	22,7	2,2	0,0	2,3	61,9	37,1	2,8
Bamako	34,4	70,4	69,3	0,8	0,0	0,2	61,2	27,7	17,4
Total	7,8	18,6	23,6	1,0	0,8	2,6	85,5	76,0	19,0

Source : EMEP 2001, ELIM 2006 et ELIM 2010, calculs des Consultants

Tableau 18 : Pourcentage de communes disposant de réseau électrique (en 2008)

Régions	Pourcentage	Nombre de communes au total
Kayes	19,4	129
Koulikoro	19,4	108
Sikasso	18,4	147
Ségou	15,3	118
Mopti	13,0	108
Tombouctou	19,2	52
Gao	16,7	24
Kidal	54,5	11
Bamako	100,0	6
Total	18,6	703

Source : IPC 2008, calculs des Consultants

• Analyse selon le milieu de résidence

Au niveau d'ensemble, le taux d'accès à l'électricité est passé de 7,8% en 2001 à 18,6% en 2006, pour s'établir à 23,6% en 2010. Les ménages urbains utilisent plus l'électricité comme mode d'éclairage que les ménages ruraux. En 2010 par exemple, en milieu urbain, nettement plus de la

moitié des ménages (60,1%) ont recours à cette source d'énergie contre seulement 11,0% en milieu rural. A l'échelle du pays, le taux d'accès à l'électricité est faible en 2010 : 23,6% (moins d'un ménage sur quatre).

En ce qui concerne le pétrole lampant/paraffine, son accès (à l'échelle du pays) est élevé en 2001 : 85,5%. Ce taux diminue à 76,0% en 2006, pour chuter à 19,0% en 2010 (à lier probablement à l'abondance sur le marché de produits chinois de prix relativement abordable). Si en 2001 ainsi qu'en 2006, il y a une nette différence entre le milieu rural et le milieu urbain pour ce qui du recours au pétrole lampant/paraffine, celle-ci n'est pratiquement plus de mise en 2010 où le taux d'accès à cette source d'énergie en milieu rural est presqu'égal au taux observé en milieu urbain (19,1% pour le milieu rural et 18,8% pour le milieu urbain).

Enfin, quant à l'énergie solaire, son utilisation par les ménages maliens demeure marginale, et ce, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En 2010 par exemple, en milieu urbain seulement 1,0% des ménages avaient recours à cette source d'énergie, et 3,4% en milieu rural. A l'échelle du pays, 2,6% des ménages l'utilisaient en 2010 pour s'éclairer.

• Analyse selon la région administrative

Le district de Bamako détient le taux d'accès à l'électricité le moins faible : 34,4% en 2001, 70,4% en 2006, et 69,3% en 2010. Si, concernant l'accès à l'électricité par les ménages bamakois, le pic observé en 2006 est remarquable, il convient de noter une baisse (même si elle demeure légère) en 2010 par rapport à 2006. Pour les trois années sous revue (2001, 2006 et 2010), une constante en matière d'accès des Maliens à l'électricité, est que la région de Kidal est l'entité géographique la mieux lotie après le district de Bamako. Tant en 2001 qu'en 2010, cette région détient le taux d'utilisation de l'électricité le moins bas (après Bamako) : respectivement 15,9% et 22,7%. En 2006, avec 16,0%, elle est presqu'à égalité avec la région de Sikasso (16,5%). Au cours des différentes années sous revue, les taux d'accès à l'électricité les plus bas sont observés : i) dans la région de Tombouctou : 2,7% (en 2001), ii) dans la région de Gao : 3,3% (en 2006), iii) dans la région de Mopti : 7,3% (en 2010).

La distribution des différentes entités géographique du pays selon la proportion de communes disposant de réseau électrique (tableau 19) est presque homogène hormis le cas de la région de Kidal (54,5%) et surtout celui du district de Bamako, dont toutes les communes disposent de réseau électrique. Malgré cette quasi-homogénéité, il convient de noter qu'avec une proportion de 19,4% des communes dotées de réseau électrique, les régions de Kayes et Koulikoro se classent ex aequo (loin derrière le district de Bamako et la région de Kidal). A l'opposé, la région de Mopti, avec 13,0%, occupe la dernière place. Au niveau d'ensemble, la proportion de communes dotées de réseau électrique n'atteint pas 20,0% (18,6%, donc moins d'une commune sur cinq).

2.2.8 Accès aux équipements pour le confort

Pour calculer les indices de confort des ménages, il a été fait recours aux données de l'EMEP-2001 et de l'ELIM-2010. Pour ce faire, un certain nombre de variables ont été considérées comme pertinentes et uniformes sur la période. Il s'agit de la nature du mur, du toit, du sol, de l'éclairage du logement, de la source d'approvisionnement en eau potable, de la source d'énergie pour la cuisine, du type d'aisance, de l'utilisation des moyens de transport (bicyclette, charrette, moto, voiture), de la possession d'un réfrigérateur, d'un climatiseur, d'un ventilateur, d'un téléphone et d'un téléviseur. A ces éléments, il convient d'ajouter le taux de promiscuité⁷.

⁷ Taux de promiscuité = nombre de personnes/nombre de chambres. Ce taux indique le nombre moyen de personnes occupant une chambre. La norme retenue est de 3 occupants par chambre.

Un ménage est supposé être dans le confort s'il réunit au moins la moitié de ces conditions, soit 8 conditions sur 17. Autrement dit, lorsqu'un ménage dispose d'au moins 8 des conditions (en terme d'accès) citées plus haut, il est supposé être dans une situation de confort.

Tableau 19 : Proportion de logements confortables, selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)

Région/Sexe	Urbain		Rural	
	2001	2010	2001	2010
Kayes	8,7	20,2	0,8	2,7
Koulakoro	10,6	21,3	1,7	12,4
Sikasso	19,0	21,3	1,4	2,6
Ségou	17,6	21,0	0,1	1,2
Mopti	18,5	15,1	ND	0,2
Tombouctou	0,9	4,7	ND	0,1
Gao	0,6	8,7	ND	0,1
Kidal	ND	19,7	ND	0,6
Bamako	32,9	39,9	Sans objet	Sans objet
Masculin	22,2	30,3	0,8	3,6
Féminin	11,2	28,1	0,1	2,8
Total	20,9	30,0	0,8	3,5

Source : EMEP 2001 et ELIM 2010, calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

• Analyse selon le milieu de résidence

En milieu rural, la proportion de logements confortables est passée de 0,8% en 2001, à 3,5% en 2010. Au cours de la même période, cette proportion est passée de 20,9% à 30,0% en milieu urbain. Si la proportion de logements confortables est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien en 2001 qu'en 2010 (ce qui, du reste n'est point pour étonner), il n'en demeure pas moins que la progression observée en milieu rural entre les deux dates (en termes relatifs) est beaucoup plus importante que celle observée en milieu urbain.

• Analyse selon la région administrative

L'analyse du caractère confortable des logements met au jour des disparités entre les régions administratives (notamment, en 2001, en milieu urbain), et surtout entre elles et le district de Bamako. Pour 2001, et pour le milieu urbain, quatre groupes peuvent être distingués quant à la proportion de logements confortables : (i) régions de Tombouctou et Gao : proportion de logements confortables oscillant autour de 0,8% ; (ii) régions de Kayes et Koulakoro : proportion de logements confortables oscillant autour de 9,0% ; (iii) régions de Sikasso, Ségou et Mopti : proportion de logements confortables oscillant autour de 18,0% ; (iv) district de Bamako : proportion de logements confortables égale à 32,9%.

Pour 2010, et pour le milieu urbain, le district de Bamako détient encore le pourcentage le moins faible de logements confortables (39,9%, par rapport au niveau observé en 2001). En 2010, les disparités entre les milieux urbains des régions administratives sont moins marquées qu'en 2001 : les régions de Kayes, Koulakoro, Sikasso, Ségou, Kidal, et celle de Mopti dans une moindre mesure peuvent être toutes classées dans le même groupe (avec une proportion de logements

confortables sensiblement égale à 20,0% pour les premières citées, et 15,1% pour la dernière citée.

Pour 2001, et pour le milieu rural, il y a une certaine ressemblance entre les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso : proportion de logements confortables variant autour de 1,3%. Avec une proportion de logements confortables de 0,1% en 2001 (milieu rural), la région de Ségou se classe loin derrière ces régions. Pour le milieu rural en 2010, la région de Koulikoro se détache comme étant celle où la proportion de logements confortables est la moins faible : 12,4%. Avec des proportions négligeables, viennent ensuite dans l'ordre les régions de Kayes (2,7%), Sikasso (2,6%), Ségou (1,2%), Kidal (0,6%), Mopti (0,2%), et *ex aequo* celles de Tombouctou et Gao (0,1%), qui ferment la marche.

• Analyse selon le sexe

En milieu urbain, la proportion de logements confortables occupés par des ménages dont le chef est un homme est plus élevée que celle de logements confortables occupés par des ménages dirigés par une femme. Dans ce milieu, en 2001, la proportion de logements confortables occupés par des ménages dont le chef est un homme est le double de celle de logements confortables occupés par des ménages dirigés par une femme : 22,2% contre 11,2%. Cependant, il convient de noter (fait remarquable) que cette différence disparaît pratiquement en 2010, les femmes chefs de ménage ayant rattrapé le retard qu'elles accusaient en 2001 (milieu urbain) sur leurs homologues masculins. En effet, la proportion de logements confortables occupés par des ménages dont le chef est un homme est maintenant (2010, milieu urbain) de 30,3% contre 28,1% pour celle de logements confortables occupés par des ménages dirigés par une femme. En outre, autre fait remarquable : en milieu urbain, la proportion de logements confortables occupés par des ménages dirigés par une femme a plus que doublé entre 2001 et 2010, en passant de 11,2% à 28,1%. Au cours de la même période, la proportion de logements confortables occupés par des ménages dirigés par un homme n'est passée que de 22,2% à 30,3%.

En milieu rural, la proportion de logements confortables est très faible, quel que soit le sexe du chef de ménage, même si à ce niveau également la proportion de logements confortables occupés par des ménages dont le chef est un homme est plus élevé que celle de logements confortables occupés par des ménages dirigés par une femme. Dans ce milieu aussi, il convient de souligner les efforts fournis par les femmes chefs de ménage au cours de la période 2001-2010 quant à l'acquisition d'équipements pour le confort de leurs logements. En passant de 0,1 à 2,8% durant cette période, la proportion de logements confortables occupés par des ménages dirigés par une femme a été multipliée par 28 tandis que le coefficient multiplicateur observé quant à la hausse de la proportion de logements confortables occupés par des ménages dont le chef est un homme n'est que de 4,5 (passage de 0,8 à 3,6% entre 2001 et 2010).

2.3 Inégalités des potentialités et liens avec la pauvreté des potentialités

Les inégalités des chances sont cernées par les « capacités » développées par A. Sen. Il s'agit d'une approche plurielle qui suscite un intérêt dans plusieurs domaines, notamment dans l'évaluation de la pauvreté non monétaire, surtout la capacité des individus à convertir leurs biens en fonctionnement (réalisation).⁸ Par exemple, le fonctionnement « accéder à une terre » peut

⁸ Pour Sen, posséder un bien diffère de l'aptitude à tirer avantage de ses caractéristiques. Ainsi, il n'est pas suffisant de connaître la quantité de nourriture dont un individu dispose pour juger de la manière dont il s'alimente. A ce sujet, l'exemple bien connu de Sen (1985) est celui d'une personne incapable de digérer des aliments à cause d'une maladie parasitaire. Cette personne pourra, à la limite, souffrir de malnutrition quand bien même elle a à sa disposition une quantité de nourriture qui permettrait à un autre individu, ne souffrant pas de cette maladie, d'être bien nourri. De ce fait, on peut considérer que l'information fournie par la possession de biens se révèle insuffisante pour juger du niveau de vie ou de bien-être d'un individu, car celle-ci ne tient pas compte de la relation entre les biens et les fonctionnements.

dépendre des conditions réglementaires en vigueur et climatiques dans un pays. De même, le fonctionnement « avoir du crédit » ou le fonctionnement « pouvoir financer ses activités économiques » pour les femmes, peuvent être sérieusement handicapés par des règles sociales et traditionnelles en vigueur au Mali. Pour A. Sen, le fait de posséder un bien diffère de l'aptitude à tirer avantage de ses caractéristiques.

La présente section analyse l'accès à la terre (selon la région administrative), et au crédit agricole (selon la région administrative et le sexe du chef de ménage).

2.3.1 Accès à la terre agricole selon la région administrative

Le Tableau ci-après indique le taux d'accès à la terre agricole par milieu de résidence ainsi que par région administrative pour les années 2006 et 2010.

A l'échelle du pays, le taux d'accès à la terre agricole par les exploitants agricoles a baissé entre 2006 et 2009 de 66,0% à 63,9%.

Pour des raisons évidentes, le taux d'accès aux terres agricoles est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (milieu rural : respectivement 89,5% et 83,9% en 2006 et 2009 ; milieu urbain : 26,6% et 21,7% en 2006 et 2010 respectivement).

A part la région de Kidal ainsi que le district de Bamako (ce dernier étant par excellence une entité géographique à caractère urbain), les autres entités géographiques, en l'occurrence les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao ont des taux d'accès à la terre agricole plus ou moins voisins, l'ordre de grandeur du taux d'accès étant de 74,0% pour ces régions prises globalement en 2006 et de 76,0% en 2010.

Tableau 20 : Taux d'accès à la terre agricole (en %)

	Accès aux terres agricoles en 2006	Accès aux terres agricoles en 2010
Urbain	26,6	21,7
Rural	89,5	83,9
Kayes	77,3	77,9
Koulikoro	76,1	65,3
Sikasso	75,3	77,5
Ségou	70,9	78,6
Mopti	78,9	83,2
Tombouctou	73,0	76,7
Gao	65,0	71,1
Kidal	2,7	5,4
Bamako	6,9	8,9
Total	66,0	63,9

Source : ELIM 2006 et 2010, calculs de l'étude

2.3.2 Accès au crédit agricole selon la région administrative

Au niveau d'ensemble, le taux d'accès au crédit par les exploitants agricoles reste très faible.

Il est encore plus faible pour les femmes que pour les hommes, et ce, quelle que soit l'année sous revue (2004, 2006 et 2008). Même dans les zones qualifiées d'agricoles par excellence comme la région de Sikasso, l'accès des exploitants au crédit est très faible (4,9%, 4,8% et 2,6% respectivement en 2004, 2006 et 2008 dans la région de Sikasso pour les hommes, 0,3%, 0,2% et 0,3% pour les mêmes années et pour la même région concernant les femmes).

Tableau 21 : Taux d'accès au crédit agricole selon la région administrative et le sexe (en %)

Régions	2004		2006		2008	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Kayes	1,0	0,4	1,9	0,2	1,1	0,2
Koulikoro	2,0	0,5	1,7	0,1	1,4	0,4
Sikasso	4,9	0,3	4,8	0,2	2,6	0,3
Ségou	2,3	0,3	3,5	0,4	1,7	0,2
Mopti	0,6	0,4	1,1	0,5	1,4	0,1
Tombouctou	1,8	0,6	2,5	1,0	4,1	0,9
Gao	0,6	0,1	0,5	0,1	0,3	0,1
Kidal	0,1	ND	ND	ND	ND	ND
Bamako	0,2	0,1	ND	ND	ND	ND
Total	2,0	0,4	2,6	0,3	1,8	0,3

Source : RGA 2004, EAC 2006 et 2008, calculs de l'étude

ND : Non Déterminé

En résumé, on peut noter que les inégalités monétaires, de conditions de vie et de potentialités (ou de chances) existent au Mali. Concernant la première forme, elle est plus accentuée en milieu rural et s'expliquent par les dépenses alimentaires et celles de la communication. La deuxième forme concerne l'accès aux biens alimentaires, l'hygiène/assainissement, le logement, les sources d'énergie et l'accès au confort et est plus ressentie en milieu rural. La dernière forme cernée par l'accès à la terre agricole et l'accès au crédit agricole est plus marquée en milieu rural et dans toutes les régions. En effet, le taux d'accès à la terre a baissé entre 2006 et 2010 ; le taux d'accès au crédit agricole restant très faible sur la période 2004-2008.

III. ANALYSE DES DISPARITES GEOGRAPHIQUES ET DE LEUR IMPACT SUR LA PAUVRETE

Les disparités géographiques constituent un facteur explicatif des différences entre les régions administratives du Mali en termes de vécu de la pauvreté. Ces disparités sont cernées à travers les domaines que sont la démographie, l'éducation et la santé, ainsi qu'à travers un certain nombre de potentialités économiques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et des infrastructures économiques des régions.

Par ailleurs, les régions disposent d'importantes potentialités en ressources naturelles. C'est le cas des régions de Sikasso et Kayes (or ou forêt), de Koulikoro (ressources minières, fauniques et piscicoles), de Ségou et Mopti (ressources fauniques et piscicoles) et de Tombouctou, Gao et Kidal (ressources minières). Mais il existe moins de données pour ces potentialités. Aussi, aucune région ne dispose de comptes économiques.

3.1. Démographie

Les deux derniers recensements généraux de la population et de l'habitat réalisés au Mali (1998 et 2009) dénotent des disparités relatives à l'occupation du territoire des différentes régions administratives. En effet, la majeure partie de la population du Mali est localisée dans la partie sud du pays et le long du fleuve Niger. Le district de Bamako reste la zone la plus peuplée avec une densité de 4 033 hb/km² en 1998 et 7 179 hb/km² en 2009. Il est suivi par les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Koulikoro, qui sont des zones à forte activité économique. Vient ensuite la région de Kayes, suivie des trois régions du Nord, à savoir Gao, Tombouctou et Kidal, qui sont les moins peuplées.

Entre les deux recensements, il est observé une grande poussée démographique dans le district de Bamako, et dans une moindre mesure dans les régions de Sikasso, Ségou, Mopti et Koulikoro, entraînant une occupation des zones favorables aux activités agricoles et une forte exploitation des ressources naturelles (forêts, terres, pâturage, faune sauvage).

Tableau 22 : Population des régions selon les RGPH 1998 et 2009

	1998				2009			
	Hommes	Femmes	Total	Densité (hb/km ²)	Hommes	Femmes	Total	Densité (hb/km ²)*
Kayes	671 678	702 638	1 374 316	12	983 183	1 010 432	1 993 615	17
Koulikoro	778 332	792 175	1 570 507	16	1 201 061	1 221 047	2 422 108	25
Sikasso	880 108	902 049	1 782 157	25	1 303 903	1 339 276	2 643 179	37
Ségou	831 386	843 972	1 675 358	26	1 156 665	1 181 684	2 338 349	36
Mopti	730 771	747 734	1 478 505	19	1 007 009	1 029 200	2 036 209	26
Tombouctou	232 978	243 815	476 793	1	337 572	337 221	674 793	1
Gao	193 517	201 077	394 594	2	271 619	270 685	542 304	3
Kidal	22 285	20 101	42 386	0,3	36 335	31 404	67 739	0,5
Bamako	514 967	501 329	1 016 296	4 033	907 643	902 723	1 810 366	7 179
Total	4 856 022	4 954 890	9 810 912	8	7 204 990	7 323 672	14 528 662	12

Source : RGPH 1998 et 2009,

* Calculs de l'étude

3.2. Capital humain

- Analyse selon le milieu de résidence**

Un examen des tableaux 10 et 11 montre qu'il existe une inégalité dans la formation du capital humain selon le milieu de résidence. Pour chacune des années sous revue (2001, 2006, et 2010), le TNS et le TA observés en milieu urbain valent plus que le double de ceux observés en milieu rural. Seuls les niveaux du TNS pour l'année 2010 dérogent à cette règle : en milieu rural, le TNS est de 50,0% en 2010, contre 72,9% en milieu urbain.

- Analyse selon la région administrative**

Il existe des disparités dans la formation du capital humain selon les régions administratives. Une vue globale des statistiques montre que c'est dans le district de Bamako que le TNS est le plus élevé, et ce, pour chacune des trois années sous revue. Cela n'est point pour étonner dans la mesure où cette entité géographique est la capitale du pays, et que de ce fait elle abrite beaucoup d'infrastructures scolaires. Cependant, la baisse à ce niveau du TNS entre de 2006 et 2010 (ainsi qu'au niveau d'ensemble) mérite une attention particulière. En effet, en passant de 84,7 à 75,0% de 2006 à 2010, le TNS a accusé une baisse de 9,7 points-pourcentage. Au niveau du pays, la baisse du TNS ressort à 0,9 point-pourcentage entre les deux dates. En 2010, Gao est la région ayant le plus fort TNS (66,2%) après Bamako. En ce qui concerne le TA, ses niveaux les plus élevés sont observés également à Bamako. Suivent (dans cet ordre), pour l'année 2010, les régions de Gao, Koulikoro, Kidal, Sikasso, etc.

Tableau 23 : Ratio du nombre d'écoles de second cycle par commune, selon la région administrative

Régions	Ratio nb. écoles 2 nd cycle par commune		Nombre de communes
	2006	2008	
Kayes	1	2	129
Koulikoro	2	3	108
Sikasso	1	2	147
Ségou	1	1	118
Mopti	1	1	108
Tombouctou	1	1	52
Gao	2	2	24
Kidal	0	0	11
Bamako	63	67	6
Total	2	2	703

Source : IPC 2006 et 2008

Du tableau ci-dessus, il ressort que le district de Bamako concentre le plus grand nombre d'écoles de second cycle par commune : 63 en 2006 et 67 en 2008. Concernant les autres entités géographiques hormis le cas de la région de Kidal qui peut être qualifié de singulier (aucune école de second cycle par commune ni en 2006 ni en 2008), le ratio considéré ici varie en 2006 entre 1 (régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et Tombouctou) et 2 (régions de Koulikoro et Gao). En 2008, il varie entre 1 (régions de Ségou, Mopti et Tombouctou) et 3 (région de Koulikoro). Dans les régions de Kayes, Sikasso et Gao, il est de 2. Dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et surtout dans le district de Bamako, il s'est amélioré entre 2006 et 2008. Il reste stationnaire dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao ainsi qu'au niveau d'ensemble.

3.3. Structures de santé

L'accès de la population aux structures de santé a progressé de façon générale de 2001 à 2006, soit pour un rayon de 5 km, de 41 à 51% (augmentation de 10 points-pourcentage), et pour un rayon de 15 km de 66 à 76% (augmentation 10 points-pourcentage). Au niveau d'ensemble, l'accès aux structures sanitaires a augmenté également au cours de la période 2006-2009. Cette progression se situe pour un rayon de 5 km à 6 points-pourcentage (passage de 51 à 57%). Pour un rayon de 15 km, elle ressort à 12% (passage de 76 à 88%).

Tableau 24 : Proportion de la population ayant accès aux structures de santé, par région administrative (en %)

Régions	2001		2006		2009	
	Rayon de 5 km	Rayon de 15 km	Rayon de 5 km	Rayon de 15 km	Rayon de 5 km	Rayon de 15 km
Kayes	28	58	44	74	55	79
Koulakoro	25	55	36	66	47	87
Sikasso	43	68	49	77	51	89
Ségou	40	58	49	78	55	94
Mopti	33	54	43	76	50	89
Tombouctou	20	27	41	58	51	85
Gao	41	52	50	62	42	66
Kidal	23	24	24	33	45	52
Bamako	95	95	102	102	94	94
Mali	41	66	51	76	57	88

Source : Annuaires SLIS, DNS

En comparant les entités géographiques, des disparités sont constatées. En 2009 par exemple, pour un rayon de 5 km, le district de Bamako se détache comme étant l'entité géographique la mieux lotie, avec une proportion de 94%. Pour le même rayon (et pour la même année), suivent dans cet ordre les régions de Kayes et Ségou *ex aequo* (proportion de 55%), Sikasso et Tombouctou *ex aequo* (51%), Mopti (50%), Koulakoro (47%), Kidal (45%) et Gao (42%).

Pour un rayon de 15 km et pour l'année 2009, le district de Bamako tient encore le haut du pavé, avec une proportion de la population ayant accès aux structures sanitaires de 94%. Viennent ensuite, pour les mêmes rayons et année, les régions de Sikasso et Mopti *ex aequo* (proportion de 89%), Koulakoro (87%), Tombouctou (85%), Kayes (79%), Gao (66%) et Kidal (52%).

Dans chacun des deux classements (rayon de 5 km, d'une part, et rayon de 15 km, d'autre part), l'inégalité entre une entité géographique donnée et celle qui suit immédiatement n'est pas très prononcée (sauf dans le premier classement en ce qui concerne, d'une part, le district de Bamako, et d'autre part, le groupe formé par la région de Kayes et celle de Ségou).

3.4. Potentialités agricoles

Les potentialités agricoles du Mali couvrent essentiellement la production céréalière et l'élevage. Ils couvrent en effet près de 80%⁹ du secteur primaire en 2009.

3.4.1. Production céréalière

Au Mali, la production de céréales est l'activité agricole dominante. Pendant les périodes 2000-2001 et 2008-2009, les régions de Ségou et Sikasso (respectivement 758 975 tonnes et 1 112 016 tonnes, et 449 658 tonnes et 1 258 719 tonnes) détiennent les productions céréalières les plus

⁹ Cf. Comptes économiques du Mali 2009

élévées du pays. Elles sont suivies des régions de Mopti et Koulikoro (respectivement 446 338 tonnes et 561 616 tonnes, et 389 932 tonnes et 491 998 tonnes). Quant aux régions du Nord, leur production céréalière ne dépasse pas 200 000 tonnes en 2008-2009. Les disparités entre les régions en termes de production céréalière s'expliquent par les différences agro-climatiques, les régions à faible production céréalière devant généralement faire face à des conditions climatiques défavorables à l'agriculture. Au Mali, les régions à grande potentialité céréalière arrivent à peine à couvrir leurs besoins alimentaires, ce qui provoque une pénurie de denrées alimentaires, entraînant des inégalités et une pauvreté alimentaire surtout dans les zones rurales.

Tableau 25 : Production céréalière selon les régions pendant les campagnes 2000-2001 et 2008-2009

Régions	2000-2001	2008-2009
Kayes	130 628	245 999
Koulikoro	389 932	491 998
Sikasso	449 658	1 258 719
Ségou	758 975	1 112 016
Mopti	446 338	561 616
Tombouctou	66 254	173 376
Gao	32 419	41 753
Kidal	ND	ND
Bamako	ND	ND

Source : Enquête Agricole de Conjoncture, CPS/SDR

3.4.2. Élevage

Au Mali, l'élevage est dominé par les bovins, les ovins, les caprins et la volaille. En 2001, les régions de Mopti et Tombouctou venaient en première position avec respectivement 13 806 870 têtes et 12 312 424 têtes. Suivent les régions de Gao et Ségou pour les troisième et quatrième rangs avec 7 865 640 têtes et 7 778 272 têtes respectivement. Les effectifs détenus par les régions de Koulikoro, Sikasso et Kayes varient autour de 4 millions de têtes. En 2009, les régions de Mopti et Tombouctou perdent leurs rangs de leaders place au profit de celles de Sikasso et Koulikoro, qui ont respectivement 12 446 945 têtes et 12 166 12 têtes. Cette situation pourrait être liée à la descente des animaux vers les zones favorables à leur subsistance.

Tableau 26 : Cheptel selon les régions pendant 2001 et 2009

Régions	2001	2009
Kayes	4 203 567	9 865 657
Koulikoro	4 695 823	12 166 121
Sikasso	4 408 890	12 446 945
Ségou	7 778 272	7 172 812
Mopti	13 806 870	10 306 851
Tombouctou	12 312 424	5 430 532
Gao	7 865 640	6 731 508
Kidal	ND	3 843 465
Bamako	55 411	5 287 128

Source : Rapport annuel DNPIA

3.5. Potentialités en infrastructures routières

Les routes constituent un moyen de désenclavement des localités. Elles relient surtout les zones de production aux zones de consommation. Au cours des dernières années, le pays a développé une activité intense en matière de construction routière, surtout en ce qui concerne les routes bitumées.

Du tableau ci-après, il ressort que les régions de Kayes, Ségou, Koulikoro et Sikasso sont plus dotées d'infrastructures routières que les régions du Nord.

Tableau 27 : Longueur des infrastructures routières (km)

Régions	Routes	Dont bitumées
Kayes	4160	869
Koulikoro	3 856	652
Sikasso	2 887	591
Ségou	2 493	739
Mopti	1 529	372
Tombouctou	491	17
Gao	1 272	437
Kidal	1 428	0
Bamako	115	115
Total	18 231	3 792

Source : Données DNNTMF

3.6. Potentialités d'infrastructures économiques et de communication dans les communes

L'existence d'infrastructures économiques est supposée favoriser la pratique d'activités génératrices de revenus, et par conséquent peut réduire les inégalités entre les différents groupes. Le tableau ci-dessus traite de l'existence de ces infrastructures (industrie/usine, banque et caisse d'épargne et de crédit).

Dans l'ensemble, le niveau d'équipement en "industrie/usine" reste quasi stationnaire entre 2006 et 2007 (la proportion de communes dotées d'une industrie/usine est de 7,1% en 2006 et de 7,7% en 2007). Le caractère de quasi-stationnarité du taux d'équipement en "industrie/usine" entre 2006 et 2007 peut être observé dans toutes les régions (avec des niveaux différents d'une région à une autre, et des niveaux différents entre une région quelconque et l'ensemble du pays). Toutefois, les régions Mopti et Gao constituent, chacune, une exception à cette règle. En passant dans la région de Mopti de 0,9% en 2006, à 1,9% en 2008, l'indicateur considéré a doublé. Dans la région de Gao, il a accusé une baisse de moitié, en passant de 8,3% à 4,2% entre les deux dates.

Par rapport à la présence d'"industrie/usine", il existe une grande différence entre le district de Bamako (83,3% en 2006 ainsi qu'en 2008) et les régions (les niveaux les moins faibles observés dans une région étant respectivement de 11,1% et 12,0% en 2006 et 2008 à Koulikoro).

Au Mali, peu de communes sont dotées d'une banque tout comme "industrie/usine". Ce déficit est quelque peu comblé par la présence de caisses d'épargne et de crédit, qui couvrent plus de 50% des communes des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti. Dans le septentrion du pays, en 2008, les caisses d'épargne et de crédit sont présentes dans 23,1% des communes de la région de Tombouctou, 16,7% de celles de la région de Gao, et 27,3% de celles de la région de Kidal. Dans la région de Gao, la proportion de communes disposant d'une caisse d'épargne et de crédit a régressé de 25,0 à 16,7% entre 2006 et 2008.

Tableau 28 : Potentialités liées à l'existence d'infrastructures économiques (% de communes)

Régions	Présence ou non d'une quelconque industrie/usine		Présence ou non d'une banque		Présence ou non d'une caisse d'épargne et de crédit	
	2006	2008	2006	2008	2006	2008
Kayes	4,7	4,7	5,4	9,3	52,7	61,2
Koulakoro	11,1	12,0	5,6	8,3	70,4	75,9
Sikasso	8,8	10,2	6,8	8,2	58,9	63,9
Ségou	8,5	10,2	3,4	4,2	72,0	75,4
Mopti	0,9	1,9	0,9	5,6	50,9	55,6
Tombouctou	ND	ND	9,6	3,8	19,2	23,1
Gao	8,3	4,2	4,2	4,2	25,0	16,7
Kidal	9,1	9,1	9,1	9,1	9,1	27,3
Bamako	83,3	83,3	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	7,1	7,7	5,8	7,7	56,0	61,0

Source : IPC 2006 et 2008, calculs des Consultants

ND : Non Déterminé

L'accès des communes à la communication téléphonique est relativement faible selon les régions, même si une amélioration est visible en 2008 par rapport à 2006 en ce qui concerne la couverture des réseaux des opérateurs téléphoniques. La couverture de la téléphonie rurale reste faible aussi bien en 2006 (15,4%) qu'en 2008 (15,1%). La baisse qu'elle a accusée entre les deux dates, mérite, malgré sa très faible portée, une attention particulière.

Tableau 29 : Couverture téléphonique des régions administratives (% de communes)

Régions	2006				2008					
	Existence du Réseau SOTELMA	Couverture du Réseau MALITEL	Couverture du Réseau ORANGE	Couverture de la téléphonie rurale	Existence de téléphones satellitaires dans la commune	Existence du Réseau SOTELMA	Couverture du Réseau MALITEL	Couverture du Réseau ORANGE	Couverture de la téléphonie rurale	Existence de téléphones satellitaires dans la commune
Kayes	41,1	19,4	31,0	12,4	30,2	33,3	33,3	64,3	16,3	8,5
Koulakoro	35,2	20,4	42,6	14,8	13,9	29,6	31,5	47,2	33,3	5,6
Sikasso	34,0	8,8	11,6	23,1	0,7	37,4	27,9	46,9	9,5	1,4
Ségou	33,9	26,3	31,4	18,6	6,8	38,1	27,1	39,0	13,6	2,5
Mopti	17,6	14,8	25,9	6,5	7,4	20,4	23,1	48,1	5,6	1,9
Tombouctou	32,7	21,2	13,5	19,2	7,7	34,6	25,0	57,7	21,2	19,2
Gao	33,3	29,2	29,2	12,5	66,7	41,7	33,3	54,2	8,3	50,0
Kidal	36,4	9,1	9,1	ND	36,4	36,4	9,1	27,3	ND	81,8
Bamako	100,0	100,0	100,0	ND	16,7	100,0	100,0	100,0	ND	16,7
Mali	33,4	18,8	26,9	15,4	13,7	33,4	28,9	50,2	15,1	8,0

Source : IPC 2008, calcul des Consultants

ND : Non Déterminé

D'une manière générale, de l'analyse de potentialités on retient que le pays dispose d'une population relativement jeune et située en milieu rural, d'infrastructures scolaires et de santé, mais d'importantes disparités existent d'une part entre milieu urbain et rural et d'autre part entre les différentes régions. En effet, les zones de concentration des populations sont celles des infrastructures socio sanitaires. Les potentialités économiques concernent l'agriculture, l'élevage, les infrastructures routières, la présence d'une usine quelconque, de banque, de microfinance et la couverture téléphonique. Pour chacune d'elles les disparités sont entières entre les régions.

IV. PLAN D'ACTION SPECIFIQUE DE REDUCTION DES INEGALITES ET DE LA PAUVRETE (PAS-RIP)

La réduction des inégalités s'opère de deux manières : par une redistribution de la richesse existante et par des prestations particulières à l'intention de ménages et de groupes en difficulté. La redistribution modifie le revenu disponible des ménages affectés à la consommation et à l'épargne. Pour ce faire, l'Etat utilise différents instruments comme la fiscalité, la protection sociale et l'offre de services publics. La puissance publique cherche ainsi à réduire les inégalités (dans une logique de solidarité) et assurer une couverture des risques sociaux (dans une logique d'assurance).

Au plan économique, la puissance publique peut affecter le niveau de la consommation des ménages (en altérant la propension marginale à consommer).

Au plan social, en accroissant le revenu disponible des agents les plus pauvres, l'Etat cherche à maintenir la cohésion sociale en contrôlant les inégalités de revenus, et à les maintenir à un niveau jugé supportable par l'ensemble de la population. Par ailleurs l'offre de services publics non marchands autorise la consommation de services sans distinction de revenu. Enfin, l'accroissement de l'offre de certains de ces services (comme l'Education nationale) permet, par exemple, d'élever le niveau de formation, gage d'une meilleure insertion professionnelle future.

Dans la mesure où le présent plan d'action procédera de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté de III^{ème} génération, il couvrira la même période que celui-ci, à savoir les six années allant de 2012 à 2017. Il se fonde sur la protection sociale et l'offre publique d'éducation comme instruments de la redistribution, qui en sont des composantes.

Le PAS-RIP entend contribuer à la réduction des inégalités et de la pauvreté à travers également d'autres composantes, à savoir l'économie sociale et solidaire, le financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit, et l'équité/égalité entre les sexes.

4.1. Composantes du PAS-RIP

Il ressort de ce qui précède que le plan d'action spécifique de réduction des inégalités et de la pauvreté comprend cinq composantes, en l'occurrence :

- A. la protection sociale ;
- B. l'économie sociale et solidaire ;
- C. l'offre d'éducation ;
- D. le financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit ;
- E. l'équité/égalité entre les sexes.

Comme indiqué dans la méthodologie de l'étude il a été procédé à des entretiens avec un certain nombre de Responsables des questions de redistribution, de développement local et de réduction de la pauvreté, à Bamako et dans les capitales régionales (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et Gao) pour compléter les résultats de la revue documentaire.

Le choix des composantes A, C et D ne nécessite aucun commentaire particulier. En ce qui concerne la composante B, la pertinence de sa prise en compte par le PAS-RIP tient à la finalité sociale des activités de production de biens et de services exercées par les coopératives, mutuelles, associations et fondations qui constituent l'économie sociale et solidaire. Ces activités ne visent pas l'enrichissement individuel mais le partage et la solidarité au bénéfice de l'Homme.

Enfin, quant à l'équité/égalité entre les sexes, son choix comme composante du PAS-RIP est d'autant plus justifié que les analyses précédentes sur les inégalités au Mali ont mis au jour un certain nombre de disparités entre les hommes et les femmes. La composante C, à savoir l'offre publique d'éducation prend en charge en partie la composante E, en l'occurrence l'équité/égalité entre les sexes, à travers les questions de scolarisation des filles et de l'alphabétisation. Les propositions du PAS-RIP en matière d'équité/égalité entre les sexes ne tiennent compte que des seules inégalités hommes-femmes mises en lumière par la présente étude. Elles se préoccupent également d'autres types d'inégalités entre les sexes qui sont une réalité au Mali. Les actions à entreprendre devront concerter tout le pays.

4.2. Axes d'intervention et objectifs

4.2.1. Protection sociale

La déclaration de politique nationale de protection sociale adoptée par le gouvernement en 2002 accorde une importance de premier ordre à l'élargissement de la protection sociale à toutes les catégories de la population. Ainsi, un premier plan d'action national d'extension de la protection sociale a été mis en œuvre au cours de la période 2005-2009. Un Plan d'action national d'extension de la protection sociale 2011-2015 (PAN-EPS) a pris le relais de celui-ci, et ce, pour « contribuer au renforcement des systèmes existants et à réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs et non contributifs de la protection sociale au Mali à l'horizon 2015 ».

De façon générale les actions du PAS-RIP doivent être conçues de manière à les rendre complémentaires de celles en cours ou en perspective dans le cadre des programmes et projets nationaux. Il s'ensuit qu'en particulier les actions du PAS-RIP relatives à la protection sociale doivent avoir pour cadre de réalisation la politique nationale de protection sociale. Dans ce domaine, il ne s'agit certainement pas de substituer le PAS-RIP au Plan d'action national d'extension de la protection sociale 2011-2015 (PAN-EPS). Le PAS-RIP doit plutôt compléter le PAN-EPS en s'inscrivant dans le renforcement de celui-ci. Ainsi, en se voulant une contribution à la réalisation de l'objectif global de la politique nationale de protection sociale¹⁰, le PAS-RIP mènera en particulier des actions en référence à l'axe d'intervention et aux objectifs ci-après tels qu'ils ressortent des entretiens avec les Responsables des questions de protection sociale (Groupe 1(a) "Protection Sociale") :

- **Axe d'intervention** : Extension du champ d'application de la sécurité sociale ;
- **Objectifs** :
 - Satisfaire autant que possible une demande sociale de plus en plus croissante, en réduisant la fracture sociale pour plus d'équité ;
 - Contribuer au renforcement des systèmes existants et réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs de la protection sociale au Mali à l'horizon 2015.

4.2.2. Economie sociale et solidaire

Le PAS-RIP fait de "Economie sociale et solidaire" une de ses composantes, à travers l'action des mutuelles. Eu égard aux résultats des entretiens avec les Responsables des structures évoluant sur le terrain de la mutualité (Groupe 1(b) "Protection Sociale"), il convient de décliner les éléments constitutifs du volet "Economie sociale et solidaire" comme suit :

¹⁰ Cet objectif global consiste à « construire progressivement un système de protection sociale contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier ».

- **Axe d'intervention :** Développement de la mutualité sur toute l'étendue du territoire national ;
- **Objectifs :**
 - Veiller au bon fonctionnement des Mutuelles ;
 - Sensibiliser les ménages sur les avantages des Mutuelles et organisations assimilées ;
 - Mettre en place les dispositifs d'amélioration de la capacité contributive des populations.

4.2.3. Offre d'éducation

Depuis 1996, le Mali s'est engagé dans la refondation de son système éducatif. Avec l'appui de ses Partenaires techniques et financiers (PTF), le gouvernement a élaboré et validé un Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC), adopté le 13 mai 1998.

Plan d'opérationnalisation du PRODEC, le Programme d'Investissement du Secteur de l'Education (PISE) a, à la date d'aujourd'hui, connu deux phases (PISE-I et PISE-II). La troisième et dernière phase du PISE (PISE-III), en cours d'exécution, couvre la période 2010-2012¹¹. Vu l'importance de premier ordre que le gouvernement du Mali a toujours accordée aux questions d'éducation, il est fort probable qu'un nouveau programme de développement de l'éducation prenne le relais du PRODEC à partir de 2013. Pour sa première année de couverture (l'année 2012), le PAS-RIP s'inscrira, dans le domaine de l'éducation, dans la continuité du PISE-III. Pour ce qui est des années suivantes (années 2013 à 2017), il pourra être révisé éventuellement conformément au programme de développement de l'éducation post-PRODEC.

Le PAS-RIP n'ayant pas vocation à se substituer au PISE-III, ses actions ne cibleront qu'un seul volet de celui-ci, à savoir l'éducation de base (d'ailleurs, a-t-il les moyens d'embrasser l'ensemble des composantes du PISE-III ?). Celle-ci constitue la première priorité du PISE-III en vue d'atteindre la scolarisation universelle dès 2012. Son objectif ultime est de contribuer à la réalisation des OMD tout en réduisant les différentes disparités : disparités inter et intra régionales¹², disparités liées au milieu de résidence, et disparités liées au genre.

Les éléments constitutifs de la composante C du PAS-RIP (l'offre d'éducation) se présentent comme indiqué ci-dessous.

- **Axe d'intervention :** Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation de base.
- **Objectifs :**
 - Accélérer la scolarisation des filles (SCOFI) pour réduire les différents écarts entre filles et garçons ;
 - Améliorer l'accessibilité et le maintien à l'école, notamment celui des filles et particulièrement dans les zones les plus défavorisées ;
 - Augmenter le taux d'achèvement par l'amélioration de la qualité des apprentissages ;
 - Dynamiser la pratique de l'éducation physique et sportive dans les écoles en vue d'assurer l'épanouissement des enfants et des adolescents ;

¹¹ Les trois phases du PISE sont :

- la première phase : d'une durée de quatre ans allant initialement de 2001 à 2004, cette phase a été prorogée d'un an en y incluant l'année 2005. Elle est caractérisée par l'émergence d'une nouvelle culture organisationnelle et la mise en route de la décentralisation dans le secteur de l'éducation ;
- la deuxième phase : d'une durée de trois ans allant initialement de 2006 à 2008, cette phase a été prorogée d'un an en y incluant l'année 2009. Elle a permis de renforcer les acquis de la première phase ;
- la troisième phase : d'une durée de trois ans allant initialement de 2008 à 2010, cette phase couvre finalement la période 2010-2012. Elle verra l'accélération de la décentralisation.

¹² Les analyses du RESEN 2009 ont montré la nécessité de mener une politique différenciée selon les régions en tenant compte des problèmes spécifiques à chacune d'elles.

- Accroître la fréquentation de l'école en améliorant la qualité de la santé des élèves.

4.2.4. Financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit

En tenant compte des résultats des entretiens, les éléments de la composante D se déclinent ainsi :

- **Axe d'intervention** : Amélioration des conditions de vie des populations à travers leur accès à des services financiers de proximité, notamment le financement de projets de nature à favoriser le développement du monde rural ;
- **Objectifs** :
 - Offrir des services financiers adaptés aux besoins des demandeurs en restant en permanence à leur écoute quant à leurs besoins ;
 - Améliorer les conditions de vie des femmes au plan socio-économique par la facilitation de leur accès aux services financiers de proximité pour le financement d'activités génératrices de revenus ;
 - Mettre en place des mécanismes spécifiques pour favoriser l'accès au crédit des jeunes créateurs de PME ;
 - Favoriser la couverture par les SFD des zones insuffisamment desservies.

4.2.5. Equité/égalité entre les sexes

A travers le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (MPFEF), le gouvernement a élaboré une Politique nationale genre (PNG-Mali), couvrant la période 2009-2018, et dont la vision est ainsi déclinée : « Une société démocratique qui garantit l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale ».

Dans le domaine de la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes, le PAS-RIP entend s'inscrire dans cette politique nationale. Ses éléments constitutifs sont les suivants :

- **Axe d'intervention 1:** Promotion de la santé de la reproduction ;
- **Objectif** : Améliorer l'accès à des services de santé de proximité (en ce qui concerne la santé de la reproduction) ;
- **Axe d'intervention 2 :** Institutionnalisation de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des politiques et réformes publiques ;
- **Objectif** : Intégrer l'approche "Budgétisation sensible au genre" (BSG) en matière d'élaboration de budgets, et ce, tant au niveau national que sectoriel.

Dans la mesure où le présent plan d'action procédera de la mise en œuvre du CSCRP 2012 - 2017, il couvrira la même période que celui-ci, à savoir les six années allant de 2012 à 2017.

Les matrices des actions relatives aux différentes composantes du PAS-RIP sont indiquées ci-dessous.

Tableau 30 : Composante "Protection sociale"**Axe d'intervention :** Extension du champ d'application de la sécurité sociale

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi-évaluation	Chronogramme	Structures responsables de la réalisation des activités	Coûts estimatifs (des activités)	Structures de suivi-évaluation
<p>- (a) Satisfaire autant que possible une demande sociale de plus en plus croissante, en réduisant la fracture sociale pour plus d'équité</p> <p>- (b) Réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs de la protection sociale à l'horizon 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> - (a) (1) Renforcer les capacités des communautés pauvres en matière de réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR) - (a) (2) Accompagner la mise en place de l'assurance chômage (faisabilité, élaboration de textes...) - (b) (1) Accompagner la mise en place du régime agricole (faisabilité, élaboration de textes...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de nouveaux champs d'application des mécanismes contributifs de la protection sociale 	2012-2013-2014-2015-2016-2017	MDSSPA		CPS secteur développement social, CPS Développement Rural, Cnsc, CNPM
	Sous-total (des coûts des activités)					

Tableau 31 : Composante "Economie sociale et solidaire**Axe d'intervention :** Développement de la mutualité sur toute l'étendue du territoire national

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi-évaluation	Chronogramme	Structures responsables de la réalisation des activités	Coûts estimatifs (des activités)	Structures de suivi-évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - (a) Veiller au bon fonctionnement des Mutualités - (b) Sensibiliser les ménages sur les avantages des Mutualités et organisations assimilées - (c) Mettre en place les dispositifs d'amélioration de la capacité contributive des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - (a) (1) Réorganiser les Mutualités existantes conformément à la stratégie nationale d'extension de la mutualité - (a) (2) Créer les mutualités conformément à la stratégie nationale d'extension de la mutualité - (b) (1) Sensibiliser les populations dans les aires de santé sur la mutualité - (c) (1) Elaborer une stratégie nationale de développement d'activités génératrices de revenus pour les groupes à faible revenu - (c) (2) Renforcer les capacités des porteurs de projets d'activités génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> -Pourcentage de Mutualités fonctionnant conformément à la stratégie nationale d'extension de la mutualité - Nombre de ménages sensibilisés sur les avantages des Mutualités et organisations assimilées 	2012-2013-2014-2015-2016-2017	MDSSPA, Organisations Faîtières des mutualités		CPS secteur développement social
	Sous-total (des coûts des activités)					

Tableau 32 : Composante "Offre publique d'éducation"**Axe d'intervention :** Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'éducation de base

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi-évaluation	Chronogramme	Structures responsables de la réalisation des activités	Coûts estimatifs (des activités)	Structures de suivi-évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - (a) Accélérer la scolarisation des filles (SCOFI) pour réduire les différents écarts entre filles et garçons - (b) Améliorer l'accessibilité et le maintien à l'école, notamment celui des filles et particulièrement dans les zones les plus défavorisées - (c) Augmenter le taux d'achèvement par l'amélioration de la qualité des apprentissages - (d) Dynamiser la pratique de l'éducation physique et sportive dans les écoles en vue d'assurer l'épanouissement des enfants et des adolescents ; - (e) Accroître la fréquentation de l'école en améliorant la qualité de la santé des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - (a) (1) Entreprendre des campagnes de sensibilisation des communautés en faveur de la scolarisation des filles - (b) (1) Mettre des bourses à la disposition des filles des familles démunies - (c) (1) Organiser des cours de vacances - (c) (2) Construire des écoles suivant la carte scolaire - (d) (1) Equiper les écoles fondamentales en matériel sportif - (d) (2) Organiser des compétitions sportives - (e) (1) Former les enseignants en santé, hygiène, nutrition, au paludisme, aux mutilations génitales féminines et au VIH/SIDA - (e) (2) Former les Associations de Mères d'Elèves et les Comités de Gestion Scolaire en santé à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> -Taux brut de scolarisation (TBS) par genre et par région -Ecart entre TBS des garçons et TBS des filles -Taux brut d'admission par genre et par région -Taux d'achèvement -Pourcentage de redoublants -Ratio élèves-maître -Ratio élèves-salle de classe -Nombre d'écoles fondamentales équipées en matériel sportif -Nombre de compétitions sportives organisées -Taux de survie transversal dans le F2 	2012-2013-2014-2015-2016-2017	MEALN		CPS secteur de l'éducation
	Sous-total (des coûts des activités)					

Tableau 33 : Composante "Financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit"

Axe d'intervention : Amélioration des conditions de vie des populations à travers leur accès à des services financiers de proximité, notamment le financement de projets de nature à favoriser le développement du monde rural

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi-évaluation	Chronogramme	Structures responsables de la réalisation des activités	Coûts estimatifs (des activités)	Structures de suivi-évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - (a) Offrir des services financiers adaptés aux besoins des demandeurs en restant en permanence à leur écoute quant à leurs besoins - (b) Améliorer les conditions de vie des femmes au plan socio-économique par la facilitation de leur accès aux services financiers de proximité pour le financement d'activités génératrices de revenus - (c) Mettre en place des mécanismes spécifiques pour favoriser l'accès au crédit des jeunes créateurs de PME - (d) Favoriser la couverture par les SFD des zones insuffisamment desservies 	<ul style="list-style-type: none"> -(a) (1) Mettre en place des mécanismes et outils innovants et adaptés pour un accès large et diversifié aux SFD -(b) (1) identifier les zones géographiques où l'offre de services financiers spécifiques en direction des femmes est insuffisante -(b) (2) Développer une offre adaptée en direction des femmes sur différents segments de marché (rural/urbain, AGR/PME...) -(c) (1) Mettre en place de nouveaux mécanismes, avec la participation de prestataires non financiers -(c) (2) Renforcer les capacités des SFD pour l'approche appropriée des jeunes créateurs -(d) (1) Elaborer des stratégies d'approche des zones insuffisamment desservies et des mécanismes incitatifs d'implantation de SFD 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès des femmes aux services financiers de proximité - Taux d'accès des jeunes créateurs de PME au crédit - Nombre de nouvelles zones couvertes par les SFD 	<ul style="list-style-type: none"> 2012-2013-2014-2015-2016-2017 	<ul style="list-style-type: none"> MEF, MDSSPA, APIM-Mali 		<ul style="list-style-type: none"> CPS secteur en charge des finances, CPS secteur développement social, CCS/SFD,
	Sous-total (des coûts des activités)					

Tableau 34 : Composante "Equité/égalité entre les sexes" (a)**Axe d'intervention** : Promotion de la santé de la reproduction

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi-évaluation	Chronogramme	Structures responsables de la réalisation des activités	Coûts estimatifs (des activités)	Structures de suivi-évaluation
Améliorer l'accès à des services de santé de proximité (en ce qui concerne la santé de la reproduction)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer la création de nouveaux CSCOM ➤ Appuyer la formation de relais communautaires en santé reproductive ➤ Rendre disponibles et accessibles les services de santé reproductive 	Taux d'accès aux services (de proximité) de santé de la reproduction	2012-2013-2014-2015-2016-2017	Ministère de la Santé		CPS secteur de la santé
	Sous-total (des coûts des activités)					

Tableau 35 : Composante "Equité/égalité entre les sexes" (b)

Axe d'intervention : Institutionnalisation de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration des politiques et réformes publiques

Objectifs	Actions	Indicateurs de suivi-évaluation	Chronogramme	Structures responsables de la réalisation des activités	Coûts estimatifs (des activités)	Structures de suivi-évaluation
Intégrer l'approche "Budgétisation sensible au genre" (BSG) en matière d'élaboration de budgets, et ce, tant au niveau national, régional que sectoriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire ressortir la prise en compte du genre dans la lettre de cadrage d'élaboration de la Loi de Finances ➤ Organiser des sessions de formation des acteurs concernés par la BSG, aux niveaux national, régional et local ➤ Elaborer un rapport genre accompagnant le projet de Loi de Finances 	Nombre de secteurs appliquant l'approche BSG	2012-2013-2014-2015-2016-2017	MPFEF		CPS secteur promotion de la femme et CPS secteur en charge des finances, DGB, CCS/SFD, CPA/SFD
	Sous-total (des coûts des activités)					

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La problématique des inégalités demeure l'une des grandes équations du développement, avec toutes ses implications en termes d'exacerbation du phénomène de pauvreté. La dynamique du processus d'élaboration du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2012-2017 offrait donc une occasion, on ne pouvait plus opportune, pour réaliser une étude sur "Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali". La particularité de cette étude tient au fait qu'elle pose un diagnostic des types d'inégalités et disparités géographiques existantes au Mali, elle propose un plan d'action spécifique de réduction des inégalités et de la pauvreté. Tout comme les recommandations formulées, le plan d'action contribuera à la mise en œuvre du CSCR 2012-2017. Par cette initiative, le gouvernement, en ambitionnant de promouvoir une croissance économique équitable, entend accroître l'efficacité de ses actions et mesures de réduction de la pauvreté, entendu que les inégalités constituent un facteur aggravant de la pauvreté.

Les différentes formes d'inégalités associées aux différentes formes de pauvreté mises au jour par les études réalisées sur le cas du Mali, ont été analysées par la présente étude. Dans ce pays, les inégalités ne sont pas que monétaires. Comme le montre l'étude, elles concernent également les conditions de vie des ménages ainsi que les potentialités. Aussi, les recommandations de la présente étude ont-elles trait à ces trois formes d'inégalités, l'emphase étant mise sur les deux premières formes (inégalités de revenu et inégalités liées aux conditions de vie). Quant au plan d'action spécifique de réduction des inégalités et de la pauvreté, il s'appuie sur la redistribution, à travers la protection sociale et l'offre d'éducation. Il couvre d'autres domaines, à savoir l'économie sociale et solidaire, le financement bancaire de microprojets/caisses d'épargne et de crédit, et l'équité/égalité entre les sexes. Ce faisant, il n'a pas vocation à se substituer à quelque plan d'action national de réduction de la pauvreté que ce soit. Au contraire, il s'inscrit dans des programmes et projets nationaux déjà en place. Par des actions bien ciblées, le plan d'action de réduction des inégalités et de la pauvreté fera œuvre utile. Toutefois, pour qu'il puisse connaître le succès escompté, il faudrait que lui soit garanti, d'une part un mécanisme de financement sûr et d'autre part, un dispositif de suivi-évaluation efficace.

Pour réduire la pauvreté, la présente étude formule les recommandations qui suivent :

- Promouvoir davantage la croissance économique dans les zones rurales pour accroître les revenus moyens dans ces zones en tenant compte des potentialités évoquées dans le plan stratégique de développement de chaque région ;
- Consolider les actions de redistribution dans les régions défavorisées par la nature (Kidal, Gao, Tombouctou et Kayes) ainsi que dans celles connaissant de fortes inégalités (Kidal, Koulikoro et Sikasso) ;
- Poursuivre le financement des activités génératrices de revenu (AGR) au profit des groupes vulnérables, surtout les femmes rurales et les jeunes dans les différents programmes et projets de réduction de la pauvreté ;
- Prendre en compte la dimension genre en promouvant, entre autres, les actions censées accroître la capacité de mobilisation des actifs humains, financiers et institutionnels, notamment chez les femmes ;
- Prendre des mesures afin de garantir le revenu des salariés privés et des indépendants non agricoles ;
- Encourager les employeurs à créer des emplois permanents pour les sans emploi, toute chose de nature à favoriser le maintien du niveau de vie de la population ;
- Mettre en place une politique de lutte contre la pauvreté qui privilégie la productivité agricole en incitant les paysans à l'utilisation des variétés de semences moins assujetties aux aléas climatiques et aux invasions acridiennes ;
- Promouvoir la diversification des cultures vivrières pour les besoins alimentaires de la population ;

- Intensifier la scolarisation des filles ;
- Promouvoir l’alphabétisation des femmes, surtout en milieu rural ;
- Mettre en place un enseignement technique et professionnel selon les spécificités de chaque région, voire localité ;
- Adopter et mettre en œuvre une politique globale en faveur de la santé en privilégiant l'accès aux soins de santé et à moindres frais ;
- Encourager le secteur privé de la santé à investir pour combler le vide laissé par l'Etat sans aller à l'encontre des préoccupations des plus démunis ;
- Faciliter l'accès des ménages aux matériaux de sol recommandés (ciment et carreau) ;
- Renforcer la politique de propriété de logement (logements sociaux), surtout en milieu urbain ;
- Renforcer l'accessibilité à l'eau potable, par le creusement et l'entretien de forages, de puits à pompe ainsi qu'à grand diamètre, surtout en milieu rural en particulier dans la région de Kidal ;
- Encourager la population à adopter les mesures idoines en vue de préserver son environnement sain et propre par l'aménagement de toilettes, de latrines et de fosses septiques appropriées ;
- Renforcer l'électrification du pays, notamment l'électrification rurale en privilégiant l'énergie solaire, de moindre coût surtout dans les régions du Nord ;
- Mettre en place une politique ciblant les plus démunis afin que ceux-ci puissent accéder aux équipements pour le confort favorisant leur épanouissement ;
- Mettre la population agricole à l'abri des expropriations abusives, à travers une loi appliquée dans toute sa rigueur, sans distinction de catégorie sociale, en somme une réforme agraire à mettre en place au profit des zones agricoles marquées par de fortes inégalités où les pauvres vivent essentiellement de la terre ;
- Faciliter l'accès des populations agricoles au crédit permettant de financer leurs activités en vue de générer des revenus, en orientant une part importante des financements provenant du système financier décentralisé vers le crédit agricole, tout en privilégiant les femmes et les jeunes ;
- Orienter les dépenses dans les communes vers les secteurs productifs, pour la création d'emplois productifs (des emplois suffisamment rémunérés peuvent aider les populations pauvres à sortir de la pauvreté, à cotiser à des régimes d'assurance sociale qui les protègent, et à améliorer leur éducation et leur état de santé).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BOOTH C., 1887, "Condition and Occupations of People of East London and Hackney", Journal of the Royal Statistical Society, vol. 51, n° 2, pp. 276-339.
- CT-CSLP, DNSI, ODHD, 2007 Rapport d'analyse ELIM 2006,
- DABITAO K., DEMBELE A., HAIDARA F., SOUGANE A., 2011, Pauvreté multidimensionnelle et conditions de vie au Mali (2001-2006), Cahier de recherche PMMA, 48 p.
- DAOUDA Y. H., 2010, Dynamiques de pauvreté, inégalité et croissance économique en Afrique subsaharienne : une investigation appliquée au cas du Niger, thèse de doctorat, Novembre
- DNSI, 2004, Rapport d'analyse EMEP 2001
- INSTAT, 2011, Résultats préliminaires du volet ELIM des enquêtes MICS/ELIM 2010
- KEITA B., 2009, Structures des dépenses de consommation des ménages, rapport de stage DESS-ASAD ENSEA, octobre 2009
- LACHAUD, J.-P. 2003a, Dynamique de pauvreté, inégalité et urbanisation au Burkina Faso, Ed. Presse Universitaire de Bordeaux, 282 p.
- LACHAUD, J.-P. 2003b, « La croissance économique en Afrique sub-saharienne est-elle pro-pauvres » ? Bordeaux, Centre d'Economie du Développement, Document de Travail, Université Montesquieu-Bordeaux IV, DT n° 83.
- MDSSPA, Déclaration de politique nationale de protection sociale au Mali
- MDSSPA, Plan d'action national d'extension de la protection sociale 2011-2015
- MEALN, MEFP, MESRS, Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Education, Descriptif de la Troisième Phase (2010-2012)
- MS, Evaluation du Plan de Développement Sanitaire et Social, 8 août 2011
- MUSSARD S. et TERRAZA M., Décomposition des mesures d'inégalité : le cas des coefficients de Gini et d'entropie, LAMETA, Université Montpellier I
- ROWNTREE, S. 1901, Poverty : A Study of a Town Life, Londres : MacMillan, 437 p.
- SEN, A.K. 1999, Development as Freedom, A. Knopf Inc; trad. Fr. de Michel Bessières, Un nouveau Modèle Economique : Développement, Justice, Liberté, Pari : Odile Jacob, 2003, 368 p.
- UNRISD, Combattre la pauvreté et l'inégalité : Changement structurel, politique sociale et conditions politiques, UNRISD/2011/1

ANNEXES

Annexe n° 1 : Termes de référence de l'étude

1. Contexte et justification

L'une des principales préoccupations des politiques de développement mises en œuvre dans les pays d'Afrique subsaharienne est le niveau élevé des inégalités qui reste une des contraintes à la réduction de la pauvreté. En effet, la croissance ne s'accompagne pas toujours d'une réduction des inégalités, ce qui rend difficile la réduction des inégalités.

Concernant la pauvreté, trois formes fonctionnelles sont généralement mises en avant dans la plupart des analyses sur les pays d'Afrique subsaharienne:

- la pauvreté monétaire ou de revenu, qui exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources financières engendrant une consommation insuffisante ;
- la pauvreté des conditions de vie ou «d'existence» qui traduit le fait qu'il devient difficile de satisfaire un grand nombre de besoins fondamentaux et que l'on se trouve en situation de manque dans des domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. ;
- et la pauvreté de potentialités ou de «capacités» qui fait que l'on n'a pas réussi à constituer le capital minimal qui permet de vivre, de fonctionner correctement et de créer, dans une société donnée, engendrant une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles (Herpin et Verger 1998).

Il existe des relations entre ces trois formes, même si elles n'ont pas toutes été explicitement mesurées par des études statistiques. Ainsi, on peut observer que la pauvreté monétaire qui fluctue à court terme, a un effet à moyen terme sur les conditions de vie et à plus long terme sur les potentialités.

On peut associer aux trois formes de pauvreté, les mêmes formes d'inégalités : inégalités monétaires, inégalités de conditions de vie et inégalités des chances ou de capacités. Il se pose le problème de la mesure des différentes formes d'inégalités. Dans le cas monétaire, on s'appuie, comme pour la pauvreté, sur la distribution du revenu ou de la consommation par tête pour calculer des indicateurs d'inégalités et effectuer, par analyse de dominance, des comparaisons dans le temps ou entre régions et catégories sociales. Pour les inégalités de conditions de vie ou de chances, on effectue les mêmes comparaisons en se référant aux multiples indicateurs socio-économiques calculés pour les formes de pauvreté correspondantes.

On peut mesurer, par des techniques économétriques et statistiques, la relation entre pauvreté et inégalités : tout effet de croissance peut alors être réparti entre un effet de distribution, se traduisant par une hausse ou une baisse des inégalités, et un effet de revenu retraçant la hausse ou la baisse de la pauvreté. Par contre, on ne connaît guère la relation équivalente entre la pauvreté et les inégalités de conditions de vie. En ce qui concerne les Potentialités, on ne connaît pas bien quels sont les comportements de décapitalisation ou de substitution entre formes de capital diverses (physique, financier, humain, social, etc.) qui caractérisent les catégories sociales confrontées à des baisses de leurs revenus entraînant des baisses de leurs consommations.

Ce sont surtout les inégalités sociales de pouvoir, retraçant l'opposition entre puissants et faibles, qui dominent dans les sociétés traditionnelles. Ces inégalités engendrent ensuite les autres formes d'inégalités, notamment économiques, qui retracent les différences entre riches et pauvres. Comme dans le cas de la pauvreté, la dimension sociale prédomine et entraîne des conséquences d'ordre économique.

Les résultats de différentes analyses (EMEP 2001, ELIM 2006) montrent qu'une modification des inégalités agrave la pauvreté de quatre points de pourcentage au Mali. Il existe aussi une disparité des conditions de vie entre les régions d'une part, et les communes d'autre part.

L'approche essentiellement macroéconomique des politiques et stratégies mises en œuvre est avancée comme raison principale. Si la croissance forte et soutenue du PIB est nécessaire pour réduire la pauvreté, il est reconnu qu'elle n'est pas suffisante sans une redistribution équitable des ressources.

L'une des préoccupations des autorités malientes dans le cadre de la nouvelle génération du CSCR 2012-2017 est d'assurer une croissance économique équitable à travers la réduction des inégalités et des disparités régionales, avec comme finalité la réduction de la pauvreté à tous les niveaux (régional, urbain, rural, communal, etc.). Cette étude se veut une contribution à une meilleure compréhension des différentes formes d'inégalités existantes au Mali en vue d'aider à la mise en œuvre d'actions prioritaires pour une croissance équitable et durable.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif principal de cette étude est d'apporter un éclairage sur la nature des différents types d'inégalités existantes au Mali en vue d'aider les politiques publiques à mettre en œuvre des actions plus équitables.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- faire un état des lieux des différentes formes d'inégalités existantes au Mali ;
- analyser les disparités géographiques et leurs impacts sur la pauvreté ;
- élaborer un plan d'actions spécifiques pour réduire la pauvreté et les inégalités.

3. Résultats attendus

Comme résultats attendus :

- un état des lieux sur les différentes formes d'inégalités est fait ;
- les disparités géographiques sont analysées et leurs impacts identifiés ;
- un plan d'actions spécifiques est élaboré pour réduire les inégalités et la pauvreté.

4. Méthodologie

Pour cette étude, la méthodologie consiste dans un premier temps à faire une revue documentaire et dans un second temps à faire des analyses sur les différentes données existantes ainsi qu'à faire des entretiens avec les acteurs chargés de la conception et la mise en œuvre des actions de redistribution. Ces entretiens pourront avoir lieu dans certaines régions.

L'équipe de consultants qui sera retenue pour cette étude produira une note de compréhension des présents TDR et proposera une méthodologie appropriée de collecte et d'analyse des données.

5. Profil des consultants

Pour cette étude, deux profils sont à rechercher, à savoir :

- un économiste ayant au moins 10 ans d'expériences, avec un diplôme d'au moins bac + 5, une bonne connaissance des politiques mises en œuvre aux niveaux national, régional et communal, une bonne maîtrise des stratégies de réduction de la pauvreté, mais spécifiquement les politiques de redistribution.
- un statisticien ayant au minimum un diplôme bac + 4, au moins au moins 10 ans d'expériences, une bonne connaissance des stratégies et politiques mises en œuvre ces dernières années, une excellente connaissance de l'analyse des données à travers des méthodologies bien élaborées et innovantes.

6. Mandat des consultants

A partir de la documentation existante et des enquêtes de terrain, les consultants auront pour mandat de :

- Faire un état des lieux des différentes formes d'inégalités et disparités au niveau régional, cercle et communal en se basant sur les différents secteurs, et fournir si possible des résultats désagrégés selon d'autres caractéristiques comme le genre ;
- faire une analyse des formes d'inégalités, de disparités et leurs impacts sur la pauvreté ;
- examiner la répartition des revenus à différents niveaux,

- faire ressortir un plan d'actions en vue d'une réduction des différentes formes d'inégalités et disparités identifiées ;
- faire des recommandations pertinentes suivant les spécificités de chaque région.

7. Durée de l'étude

L'étude durera 3 mois et se déroulera suivant le calendrier ci-après :

- Juin, validation des TDR, recrutement des consultants et élaboration d'une note de compréhension des TDR par l'équipe de consultants ;
- Juin, élaboration des outils, collecte et analyse des données y compris les entretiens avec des acteurs clés aux niveaux national, régional et local ;
- Juillet, élaboration d'un rapport provisoire;
- Juillet, examen et validation du rapport provisoire sous la conduite d'un comité de pilotage qui sera mis en place pour les besoins de l'étude ;
- Août, finalisation et impression du rapport final.

8. Comité de pilotage

Cette étude sera conduite par un comité de pilotage composé comme suit :

- Président : MEF
- Vice-président : MDSSPA
- Membres : ODHD, INSTAT, CT-CSLP, DNPD, PNUD, UNICEF, DNCT, ANICT, SECO, CNSC, DGB, Forum des Organisations de la société civile.

Le comité sera appuyé par l'équipe de l'ODHD et la CT-CSLP qui assureront le secrétariat et la supervision des travaux à toutes les étapes.

9. Financement

Budget d'Etat et budget PNUD

Annexe n° 2 : Glossaire

Effectif de la population : Nombre d'habitants vivant dans une localité ou dans un pays à un moment donné.

Taux d'accroissement de la population : Rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

Densité de la population : Population par unité de surface.

Taux de fécondité : Nombre annuel moyen de naissances vivantes au cours de l'année rapporté au nombre de femmes en âge de procréer de la même année.

Indice synthétique de fécondité : Indice du moment qui correspond au nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie si elle avait, à chaque âge, la fécondité par âge d'une période considérée.

Taux brut de natalité : Nombre de naissances vivantes rapporté à la population moyenne durant une année, pour 1 000 habitants.

Taux de mortalité maternelle (pour 100 000) : Nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité infantile (pour 1 000) : Nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes durant une année donnée.

Taux d'émigration : Pour un territoire donné, rapport du nombre des émigrants durant une année à la population moyenne de cette année (la population moyenne d'une année est égale à l'effectif au milieu de l'année ou encore à la moyenne arithmétique des effectifs en début et en fin d'année). Le taux d'émigration peut être calculé sur l'ensemble de la population ou par âge avec distinction éventuelle selon le sexe. Dans le premier cas il mériterait d'être nommé *taux brut d'émigration* à l'instar des autres taux bruts (taux brut de mortalité, taux brut de natalité...)

Taux de dépendance : Rapport de la population inactive plus la population au chômage à la population active occupée.

Population active : Au sens du Bureau International du Travail (BIT), la population active est composée de l'ensemble des actifs ayant un emploi rémunéré et les chômeurs.

Produit intérieur brut (PIB) : Somme des valeurs ajoutées de biens et services produits destinés à une utilisation finale et réalisés par des agents économiques résidents et non-résidents, quelle que soit la répartition des créances entre ces deux catégories.

PIB par habitant : Produit intérieur brut obtenu au cours d'une année rapporté à la population totale de la même année pour un pays donné.

Taux de chômage : Proportion des personnes de 15 ans et plus déclarées qui ont perdu leur emploi et sont à la recherche d'un nouvel emploi ou une personne n'ayant jamais travaillé mais à la recherche de son premier emploi.

Indice de développement humain (IDH) : Indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles : la durée de vie, le niveau d'éducation et le niveau de revenu.

Pauvreté monétaire ou de revenu : Une insuffisance de ressources monétaires engendrant une consommation insuffisante.

Pauvreté des conditions de vie ou «d'existence» : Une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, etc.

Pauvreté de potentialités ou de «capacités» : Manque de capital (accès à la terre, au crédit, aux équipements, etc.).

Inégalités monétaires ou de revenu : Différences intra ou inter groupes en ressources monétaires.

Inégalités des conditions de vie ou «d'existence» : Différences intra ou inter groupes dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, etc.

Inégalités de potentialités ou de «capacités» : Différences intra ou inter groupes par rapport à l'accès à la terre, au crédit, aux équipements, etc.

Disparités géographiques : Écarts entre les régions en matière de potentialités économiques et sociales.

Indice d'entropie : Indicateur mesurant les inégalités de revenu intra groupes et inter groupes. Plus il est élevé plus les inégalités sont grandes et plus il est faible les inégalités le sont aussi.

Taux net de scolarisation au primaire : Proportion d'écoliers de 7 à 12 ans dans la population totale de ce groupe d'âge.

Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus : Pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

Ratio du nombre d'écoles de second cycle par commune : Nombre moyen d'écoles de second cycle par commune.

Prévalence du VIH et du SIDA : Nombre de personnes atteintes du VIH/SIDA à un moment.

Population ayant accès aux structures de santé : Pourcentage de la population d'une zone géographique ayant accès aux structures de santé dans un rayon donné.

Pourcentage des communes disposants de réseau électrique : Proportion des communes ayant un réseau électrique.

Enfants à besoins éducatifs spéciaux : Tous les enfants et adolescents ayant des problèmes psychoaffectifs ou handicapés et tous ceux vulnérables et n'ayant pas accès à un service éducatif.

Protection sociale : Ensemble des mesures par lesquelles la société entend protéger les citoyens contre les risques sociaux. La protection sociale englobe la sécurité sociale, l'aide sociale et l'action sociale.

Sécurité sociale : Ensemble des régimes assurant la protection de l'ensemble de la population contre les risques sociaux que sont la maladie, la maternité, l'invalidité, la vieillesse, le décès, les accidents du travail, les maladies professionnelles, les charges familiales et le chômage.

Les administrations en charge de la sécurité sociale se distinguent des compagnies d'assurance par leur caractère non lucratif.

Aide sociale : Ensemble des mesures d'assistance assurées par l'Etat et les collectivités publiques, qui visent les personnes se trouvant dans une situation de besoin et dont les

ressources sont insuffisantes. Elle est complémentaire des autres dispositifs de la protection sociale.

Elle trouve son fondement dans la solidarité. C'est un système de protection légale comme la sécurité sociale mais ses prestations sont non contributives.

Action sociale : Un ensemble de prestations, soit parallèles à celles de l'aide sociale ou de la sécurité sociale, soit complémentaires, visant en général les mêmes catégories de personnes, mais distribuées selon des critères plus souples. De plus, l'action sociale ne relève pas exclusivement des services publics à la différence de l'aide sociale.

Annexe n° 3 : Concept d'indice d'entropie

L'indice d'entropie est le développement de l'indice de Gini en corigeant le terme d'erreur entre les indices intra et inter groupes de Gini. Inspiré des sciences physiques pour la mesure d'un système thermodynamique, Shorrocks (1980) montre que le concept d'entropie peut également servir à mesurer les inégalités : plus l'indice d'entropie est important, plus les inégalités dans la distribution du bien-être le sont aussi. La formule générale de l'indice d'entropie est donnée par :

$$GE(x) = \frac{1}{(x^2 - x)} \left[\frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \left(\frac{y_i}{\mu} \right)^x - 1 \right] \quad (1)$$

Où y_i et μ représentent, respectivement, la dépense du ménage i et la dépense moyenne de la distribution ; x est un paramètre captant les différentes perceptions de l'inégalité. Lorsque x est de 0, on dit que l'indice d'entropie $GE(0)$ correspond à un indice d'ordre 0 ou déviation logarithmique, et lorsque x est égal à l'unité, on dit que l'indice d'entropie $GE(1)$ est d'ordre 1 (appelé également indice de Theil) qu'on peut résumer formellement comme suit :

$$GE(0) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \log \left(\frac{\mu}{y_i} \right) \quad (2)$$

$$GE(1) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n \frac{y_i}{\mu} \log \left(\frac{y_i}{\mu} \right) \quad (3)$$

Par la suite, Shorrocks (1980) montre qu'il est possible de décomposer l'indice d'entropie en sous-groupes, c'est-à-dire en inégalité intragroupe (I_w) et en inégalité intergroupe (I_b). En considérant par la suite, $v_j = n_j / n$, la part dans la population du groupe j ($j = 1, \dots, k$), et $w_j = \mu_j / \mu$, le rapport de la dépense moyenne du groupe j à la dépense moyenne de l'ensemble de la population, on peut formaliser l'indice d'entropie en composante intra et inter suivant Mookherjee et Shorrocks (1982).

$$GE(0) = \sum_{j=1}^k v_j GE(0)_j + \sum_{j=1}^k v_j \log \left(\frac{1}{w_j} \right) \quad (4)$$

$$GE(1) = \sum_{j=1}^k v_j w_j GE(1)_j + \sum_{j=1}^k v_j w_j \log(w_j) \quad (5)$$

Dans (4) et (5), le premier terme du membre de droite représente l'inégalité intrasectorielle, ainsi que la moyenne pondérée de l'inégalité dans chaque secteur. La deuxième composante correspond à l'inégalité intersectorielle. Les deux termes mesurent la contribution des différences de dépenses moyennes par tête, respectivement, intra et inter sectorielles.

Annexe n° 5 : Guide d'entretien avec des responsables du groupe 1(a)

"Protection Sociale"

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelque temps de votre agenda si chargé pour répondre aux questions qui vont suivre. Le présent entretien est réalisé dans le cadre d'une étude conjointe ODHD-CT CSLP portant sur "**Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali**", et s'inscrivant dans la dynamique de préparation du CSLP de troisième génération 2012-2017. Cet entretien, soyez-en convaincu, est et demeurera strictement confidentiel.

Comme dans tous les pays, au Mali, la puissance publique cherche à réduire les inégalités économiques et sociales (dans une logique de solidarité) et assurer une couverture des risques sociaux (dans une logique d'assurance), grâce à la redistribution. Celle-ci désigne l'ensemble des opérations de répartition secondaire par l'intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au profit d'autres ou eux-mêmes. Par la redistribution, il s'agit donc de réduire les disparités de revenus entre agents telles qu'elles résultent de la répartition primaire. Elle s'effectue par la fiscalité, la protection sociale et l'offre de services publics.

On distingue deux modalités de redistribution : la redistribution verticale et la redistribution horizontale.

Assurée par l'Etat, la redistribution verticale est fondée sur la solidarité entre les citoyens, et est donc financée par l'impôt. Son objectif consiste à réduire les inégalités monétaires de revenus et à favoriser la consommation, notamment par l'offre de services publics non marchands.

Assurée par les organismes de protection sociale, la redistribution horizontale repose, quant à elle, sur le principe d'assurance. Elle est fondée sur la solidarité entre actifs occupés et inactifs, ou entre actifs occupés et inoccupés, et est donc financée principalement par les cotisations sociales. Elle a pour objectif de protéger les individus contre les risques sociaux (ou événements qui affectent la capacité de travail et de gain d'un individu durant sa période d'activité, ou bien son niveau de dépenses-naissances-).

En tant qu'organisme de sécurité sociale, votre structure joue un rôle de premier plan dans les questions de redistribution dans notre pays.

Nous vous réitérons nos sincères remerciements pour l'honneur que vous nous faites en acceptant de nous accorder le présent entretien.

I. Identification du répondant

- Prénom et nom :
- Sexe :
- Age :
- Organisation :
- Position au sein de l'organisation :
- Date de l'entretien :
- N° de téléphone éventuel du répondant :

II. La redistribution en vue de la réduction des inégalités et de la pauvreté

1- En quelle année votre structure a-t-elle été créée ?

2- En quoi consiste sa mission ?

3- Votre structure dispose-t-elle d'un plan stratégique ?

Dans la négative à la question 3-, passer directement à la question 18- (poursuivre alors l'entretien jusqu'à la question 25- incluse, en terminant l'entretien à ce niveau)

4- Dans l'affirmative à la question 3-,

a) ce plan stratégique est-il sous-tendu par une vision ?

b) quelle période couvre ce plan stratégique ?

5- Si oui à la question **4-a)**, comment se décline cette vision ?

Après l'indication de la vision, passer à la question **7-** et poursuivre l'entretien jusqu'à la question **17-** incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)

- 6-** Dans la négative à la question **4-a)**, passer directement à la question **7-** et poursuivre l'entretien jusqu'à la question **17-** incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)
- 7-** Quels sont les défis de votre structure ?
- 8-** Quelles sont les orientations de votre structure ?
- 9-** Quels sont les axes d'intervention de votre structure ?
- 10-** Quels sont les objectifs visés par votre structure ?
- 11-** Votre structure a-t-elle défini des indicateurs de performance ?
- 12-** Si oui, quels sont-ils ?

Dans la négative à la question **11-**, passer directement à la question **13-** et poursuivre l'entretien jusqu'à la question **17-** incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)

13- Quelles sont les principales contraintes de votre structure dans l'exercice de sa mission ?

14- Quelles solutions préconisez-vous pour lever ces contraintes ?

15- Si tous les moyens (humains, financiers et matériels) dont votre structure a besoin sont mis à sa disposition aujourd'hui, et ce, pour longtemps, quelles sont les trois actions prioritaires qu'elle entreprendrait pour réduire les inégalités et la pauvreté de façon durable ?

16- Quels risques associeriez-vous à chacune de ces actions ? (les risques sont à identifier action par action)

17- Quelles hypothèses formuleriez-vous pour l'aboutissement heureux de chacune de ces actions ? (les hypothèses sont à formuler action par action)

ATTENTION : LES QUESTIONS QUI SUIVENT NE CONCERNENT QUE LES PERSONNES QUI ONT REPONDU PAR LA NEGATIVE A LA QUESTION 3- (C'EST-A-DIRE NON-EXISTENCE D'UN PLAN STRATEGIQUE) !

18- Nous avons noté que votre structure ne s'est pas dotée d'un plan stratégique (réponse à la question **3-**). Elle vise, toutefois, un certain nombre d'objectifs. Quels sont ces objectifs ?

19- Votre structure a-t-elle défini des indicateurs de performance ?

20- Si oui, quels sont-ils ?

Dans la négative à la question **19-**, passer directement à la question **21-** et poursuivre l'entretien jusqu'à la question **25-** incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)

21- Quelles sont les principales contraintes de votre structure dans l'exercice de sa mission ?

22- Quelles solutions préconisez-vous pour lever ces contraintes ?

23- Si tous les moyens (humains, financiers et matériels) dont votre structure a besoin sont mis à sa disposition aujourd'hui, et ce, pour longtemps, quelles sont les trois actions prioritaires qu'elle entreprendrait pour réduire les inégalités et la pauvreté de façon durable ?

24- Quels risques associeriez-vous à chacune de ces actions ? (les risques sont à identifier action par action)¹³

25- Quelles hypothèses formuleriez-vous pour l'aboutissement heureux de chacune de ces actions ? (les hypothèses sont à formuler action par action)

¹³ Un risque peut être commun à plusieurs actions.

Prénom et nom de l'enquêteur :

Composition du Groupe 1(a) : DNDS, DNPSES, DRDSES, INPS, CMSS

Annexe n° 6 : Guide d'entretien avec des responsables du groupe 1(b)
"Protection Sociale"

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelque temps de votre agenda si chargé pour répondre aux questions qui vont suivre. Le présent entretien est réalisé dans le cadre d'une étude conjointe ODHD-CT CSLP portant sur "**Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali**", et s'inscrivant dans la dynamique de préparation du CSLP de troisième génération 2012-2017. Cet entretien, soyez-en convaincu, est et demeurera strictement confidentiel.

Comme dans tous les pays, au Mali, la puissance publique cherche à réduire les inégalités économiques et sociales (dans une logique de solidarité) et assurer une couverture des risques sociaux (dans une logique d'assurance), grâce à la redistribution. Celle-ci désigne l'ensemble des opérations de répartition secondaire par l'intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au profit d'autres ou eux-mêmes. Par la redistribution, il s'agit donc de réduire les disparités de revenus entre agents telles qu'elles résultent de la répartition primaire. Elle s'effectue par la fiscalité, la protection sociale et l'offre de services publics.

On distingue deux modalités de redistribution : la redistribution verticale et la redistribution horizontale.

Assurée par l'Etat, la redistribution verticale est fondée sur la solidarité entre les citoyens, et est donc financée par l'impôt. Son objectif consiste à réduire les inégalités monétaires de revenus et à favoriser la consommation, notamment par l'offre de services publics non marchands.

Assurée par les organismes de protection sociale, dont les mutuelles, la redistribution horizontale repose, quant à elle, sur le principe d'assurance. Elle est fondée sur la solidarité entre actifs occupés et inactifs, ou entre actifs occupés et inoccupés, et est donc financée principalement par les cotisations sociales. Elle a pour objectif de protéger les individus contre les risques sociaux (ou événements qui affectent la capacité de travail et de gain d'un individu durant sa période d'activité, ou bien son niveau de dépenses-naissances-).

En tant que mutuelle, votre structure joue dans notre pays un rôle important dans les questions de protection sociale, donc de redistribution.

Nous vous réitérons nos sincères remerciements pour l'honneur que vous nous faites en acceptant de nous accorder le présent entretien.

I. Identification du répondant

- Prénom et nom :
- Sexe :
- Age :
- Organisation :
- Position au sein de l'organisation :
- Date de l'entretien :
- N° de téléphone éventuel du répondant :

II. La redistribution en vue de la réduction des inégalités et de la pauvreté

1. En quelle année votre structure a-t-elle été créée ?
 2. En quoi consiste sa mission ?
 3. Votre structure dispose-t-elle d'un plan stratégique ?
- Dans la négative à la question 3-, passer directement à la question 19- (poursuivre alors l'entretien jusqu'à la question 27- incluse, en terminant l'entretien à ce niveau)
4. Dans l'affirmative à la question 3-,
 - a) ce plan stratégique est-il sous-tendu par une vision ?
 - b) quelle période couvre ce plan stratégique ?
 5. Si oui à la question 4-a), comment se décline cette vision ?

Après l'indication de la vision, passer directement à la question 7- et poursuivre l'entretien jusqu'à la question 18- incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)

6. Dans la négative à la question 4-a), passer directement à la question 7- et poursuivre l'entretien jusqu'à la question 18- incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)
7. Quels sont les défis de votre structure ?
8. Quelles sont les orientations de votre structure ?
9. Quels sont les axes d'intervention de votre structure ?
10. Quels sont les objectifs visés par votre structure ?
11. Votre structure a-t-elle défini des indicateurs de performance ?
12. Si oui, quels sont-ils ?

Dans la négative à la question 11-, passer directement à la question 13- et poursuivre l'entretien jusqu'à la question 18- incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)

- 13- Quelles sont les principales contraintes de votre structure dans l'exercice de sa mission ?
 - 14- Quelles solutions préconisez-vous pour lever ces contraintes ?
 - 15- Si tous les moyens (humains, financiers et matériels) dont votre structure a besoin sont mis à sa disposition aujourd'hui, et ce, pour longtemps, quelles sont les trois actions prioritaires qu'elle entreprendrait pour réduire les inégalités et la pauvreté de façon durable ?
 - 16- Quels risques associeriez-vous à chacune de ces actions ? (les risques sont à identifier action par action)¹⁴
 - 17- Quelles hypothèses formuleriez-vous pour l'aboutissement heureux de chacune de ces actions ? (les hypothèses sont à formuler action par action)
 - 18- En tant que Responsable de votre structure, connaissez-vous le Règlement n° 07/2009/CM/UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA ?
- Si oui, votre structure l'applique-t-il ?
- Si vous le connaissez et que votre structure ne l'applique pas, quelles en sont les raisons ?

ATTENTION : LES QUESTIONS QUI SUIVENT NE CONCERNENT QUE LES PERSONNES QUI ONT REPONDU PAR LA NEGATIVE A LA QUESTION 3- (C'EST-A-DIRE NON-EXISTENCE D'UN PLAN STRATEGIQUE) !

- 19- Nous avons noté que votre structure ne s'est pas dotée d'un plan stratégique (réponse à la question 3-). Elle vise, toutefois, un certain nombre d'objectifs. Quels sont ces objectifs ?

¹⁴ Un risque peut être commun à plusieurs actions.

20- Votre structure a-t-elle défini des indicateurs de performance ?

21- Si oui, quels sont-ils ?

Dans la négative à la question **20-**, passer directement à la question **22-** et poursuivre l'entretien jusqu'à la question **27-** incluse (en terminant l'entretien à ce niveau)

22- Quelles sont les principales contraintes de votre structure dans l'exercice de sa mission ?

23- Quelles solutions préconisez-vous pour lever ces contraintes ?

24- Si tous les moyens (humains, financiers et matériels) dont votre structure a besoin sont mis à sa disposition aujourd'hui, et ce, pour longtemps, quelles sont les trois actions prioritaires qu'elle entreprendrait pour réduire les inégalités et la pauvreté de façon durable ?

25- Quels risques associeriez-vous à chacune de ces actions ? (les risques sont à identifier action par action)

26- Quelles hypothèses formuleriez-vous pour l'aboutissement heureux de chacune de ces actions ? (les hypothèses sont à formuler action par action)

27- En tant que Responsable de votre structure, connaissez-vous le Règlement n° 07/2009/CM/Uemoa portant réglementation de la mutualité sociale au sein de l'Uemoa ?

Si oui, votre structure l'applique-t-il ?

Si vous le connaissez et que votre structure ne l'applique pas, quelles en sont les raisons ?

Prénom et nom de l'enquêteur :

Composition du Groupe 1(b) : Union Technique de la Mutualité, Mutuelle des Artisans du Mali, Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture, Mutuelle des Travailleurs de l'Action Sociale, Mutuelle du Personnel de la Collectivité du District.

Annexe n° 7 : Guide d'entretien avec des responsables du groupe 2 "Financement bancaire de microprojets et caisses d'épargne et de crédit"

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelque temps de votre agenda si chargé pour répondre aux questions qui vont suivre. Le présent entretien est réalisé dans le cadre d'une étude conjointe ODHD-CT CSLP portant sur "**Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali**", et s'inscrivant dans la dynamique de préparation du CSLP de troisième génération 2012-2017. Cet entretien, soyez-en convaincu, est et demeurera strictement confidentiel.

Comme dans tous les pays, au Mali, la puissance publique cherche à réduire les inégalités économiques et sociales (dans une logique de solidarité) et assurer une couverture des risques sociaux (dans une logique d'assurance), grâce à la redistribution. Celle-ci désigne l'ensemble des opérations de répartition secondaire par l'intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au profit d'autres ou eux-mêmes. Par la redistribution, il s'agit donc de réduire les disparités de revenus entre agents telles qu'elles résultent de la répartition primaire. Elle s'effectue par la fiscalité, la protection sociale et l'offre de services publics.

On distingue deux modalités de redistribution : la redistribution verticale et la redistribution horizontale.

Assurée par l'Etat, la redistribution verticale est fondée sur la solidarité entre les citoyens, et est donc financée par l'impôt. Son objectif consiste à réduire les inégalités monétaires de revenus et à favoriser la consommation, notamment par l'offre de services publics non marchands.

Assurée par les organismes de protection sociale, dont les mutuelles, la redistribution horizontale repose, quant à elle, sur le principe d'assurance. Elle est fondée sur la solidarité entre actifs occupés et inactifs, ou entre actifs occupés et inoccupés, et est donc financée principalement par

les cotisations sociales. Elle a pour objectif de protéger les individus contre les risques sociaux (ou événements qui affectent la capacité de travail et de gain d'un individu durant sa période d'activité, ou bien son niveau de dépenses-naissances-).

Au Mali, c'est à partir de 1993 que, dans la politique sectorielle de santé et celle de la solidarité, les autorités ont exprimé leur ferme volonté de promouvoir les organisations de type mutualiste dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La loi n° 96-022 (promulguée le 21 février 1996 par le président de la République) vise à distinguer, d'une part, les mutuelles évoluant dans le domaine de la protection sociale, et d'autre part, les autres organisations de l'économie sociale avec lesquelles elles ont des similitudes (coopératives, associations, caisses d'épargne et de crédit). Certes, les caisses d'épargne et de crédit ne sont pas des mutuelles. Cependant, elles contribuent dans notre pays à la réduction de la pauvreté. De par sa vocation même, on peut affirmer qu'il en est de même pour la Banque Malienne de Solidarité (BMS S.A.).

En tant qu'organisme de financement de microprojets (BMS S.A.) ou caisse d'épargne et de crédit (APIM Mali-structure faîtière-, Layidu Wari, Piyeli), vous jouez un rôle important dans les questions de réduction de la pauvreté dans notre pays.

Nous vous réitérons nos sincères remerciements pour l'honneur que vous nous faites en acceptant de nous accorder le présent entretien.

Identification du répondant

- Prénom et nom :
- Sexe :
- Age :
- Organisation :
- Position au sein de l'organisation :
- Date de l'entretien :
- N° de téléphone éventuel du répondant :

I. La réduction de la pauvreté à travers l'action de la BMS et celle de quelques caisses d'épargne et de crédit

1- En quelle année votre structure a-t-elle été créée ?

2- En quoi consiste sa mission ?

3- Quels sont les objectifs de votre structure ?

4- Votre structure a-t-elle défini des indicateurs de performance ?

5- Si oui, quels sont-ils ?

Dans la négative à la question **4-**, passer directement à la question **6-** et poursuivre l'entretien jusqu'à la question **14-** incluse

6- Quelles sont les principales contraintes de votre structure dans l'exercice de sa mission ?

7- Quelles solutions préconisez-vous pour lever ces contraintes ?

8- Si tous les moyens (humains, financiers et matériels) dont votre structure a besoin sont mis à sa disposition aujourd'hui, et ce, pour longtemps, quelles sont les trois actions prioritaires qu'elle entreprendrait pour réduire la pauvreté de façon durable ?

9- Quels risques associeriez-vous à chacune de ces actions ? (les risques sont à identifier action par action)¹⁵

10- Quelles hypothèses formuleriez-vous pour l'aboutissement heureux de chacune de ces actions ? (les hypothèses sont à formuler action par action)

11- Quelles sont les trois principales actions de réduction de la pauvreté qu'a initiées votre structure au cours des dernières années et qui ont connu le succès escompté ?

12- En quoi pouvez-vous qualifier ces trois actions de « principales » ?

¹⁵ Un risque peut être commun à plusieurs actions.

13- Votre structure évalue-t-elle ou fait-elle évaluer les microprojets qu'elle finance ?

14- a) Si oui, qu'en est-il généralement ?

b) Sinon, pourquoi ?

Prénom et nom de l'enquêteur :

Composition du Groupe 2 : BMS S.A., APIM Mali, Layidu Wari, Piyeli, 4 structures à identifier en relation avec la DRDSES et la DRPSIAP dans chaque région.

Annexe n° 8 : Guide d'entretien avec des responsables du groupe 3 "Appui aux collectivités territoriales, développement communautaire et réduction de la pauvreté"

Nous vous remercions de bien vouloir prendre quelque temps de votre agenda si chargé pour répondre aux questions qui vont suivre. Le présent entretien est réalisé dans le cadre d'une étude conjointe ODHD-CT CSLP portant sur "**Inégalités, disparités géographiques et pauvreté au Mali**", et s'inscrivant dans la dynamique de préparation du CSLP de troisième génération 2012-2017. Cet entretien, soyez-en convaincu, est et demeurera strictement confidentiel.

Comme dans tous les pays, au Mali, la puissance publique cherche à réduire les inégalités économiques et sociales (dans une logique de solidarité) et assurer une couverture des risques sociaux (dans une logique d'assurance), grâce à la redistribution. Celle-ci désigne l'ensemble des opérations de répartition secondaire par l'intermédiaire desquelles une partie des revenus est prélevée sur certains agents économiques ou catégories sociales pour être reversée au profit d'autres ou eux-mêmes. Par la redistribution, il s'agit donc de réduire les disparités de revenus entre agents telles qu'elles résultent de la répartition primaire. Elle s'effectue par la fiscalité, la protection sociale et l'offre de services publics.

On distingue deux modalités de redistribution : la redistribution verticale et la redistribution horizontale.

Assurée par l'Etat, la redistribution verticale est fondée sur la solidarité entre les citoyens, et est donc financée par l'impôt. Son objectif consiste à réduire les inégalités monétaires de revenus et à favoriser la consommation, notamment par l'offre de services publics non marchands.

Assurée par les organismes de protection sociale, la redistribution horizontale, quant à elle, repose sur le principe d'assurance. Elle est fondée sur la solidarité entre actifs occupés et inactifs, ou entre actifs occupés et inoccupés, et est donc financée principalement par les cotisations sociales. Elle a pour objectif de protéger les individus contre les risques sociaux (ou événements qui affectent la capacité de travail et de gain d'un individu durant sa période d'activité, ou bien son niveau de dépenses-naissances-).

L'aplanissement des inégalités contribue à la réduction de la pauvreté. Au Mali, des structures, entre autres, comme la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, le SECO-ONG (structure faîtière), le FENU et la SNV ont pour vocation, chacune à sa façon, de promouvoir la lutte contre la pauvreté.

Nous vous réitérons nos sincères remerciements pour l'honneur que vous nous faites en acceptant de nous accorder le présent entretien.

I. Identification du répondant

- Prénom et nom :
- Sexe :
- Age :
- Organisation :
- Position au sein de l'organisation :
- Date de l'entretien :
- N° de téléphone éventuel du répondant :

II. L'appui aux collectivités territoriales, le développement communautaire et la réduction de la pauvreté

- 1- En quelle année votre structure a-t-elle été créée ? (**question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière**)
- 2- Depuis quand le FENU existe-t-il au Mali ? (**question valable seulement pour le FENU**)
- 3- Depuis quand la SNV existe-t-elle au Mali ? (**question valable seulement pour la SNV**)
- 4- En quoi consiste la mission de votre structure ? (**question valable pour toutes les structures**)
- 5- Quels sont les objectifs de votre structure ? (**question valable pour toutes les structures**)
 - 6- Votre structure a-t-elle défini des indicateurs de performance ? (**question valable pour toutes les structures**)
 - 7- Si oui, quels sont-ils ? (**question valable pour toutes les structures**)
Dans la négative à la question 6-, passer directement à la question 8- et poursuivre l'entretien jusqu'à la question 16- incluse
- 8- Quelles sont les principales contraintes de votre structure dans l'exercice de sa mission ? (**question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière**)
- 9- Quelles solutions préconisez-vous pour lever ces contraintes ? (**question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière**)
- 10- Si tous les moyens (humains, financiers et matériels) dont votre structure a besoin sont mis à sa disposition aujourd'hui, et ce, pour longtemps, quelles sont les trois actions prioritaires qu'elle entreprendrait pour réduire la pauvreté de façon durable ? (**question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière**)
- 11- Quels risques associeriez-vous à chacune de ces actions ? (les risques sont à identifier action par action)¹⁶ - **question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière**-
- 12- Quelles hypothèses formuleriez-vous pour l'aboutissement heureux de chacune de ces actions ? (les hypothèses sont à formuler action par action) - **question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière** -
- 13- Quelles sont les trois principales actions de réduction de la pauvreté qu'a initiées votre structure au cours des dernières années et qui ont connu le succès escompté ? (**question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG - structure faîtière** -)
- 14- En quoi pouvez-vous qualifier ces trois actions de « principales » ? (**question valable seulement pour les structures nationales identifiées, en l'occurrence la DNCT, l'ANICT, le PACR, le PADEC, et le SECO-ONG, structure faîtière**)
- 15- Votre structure évalue-t-elle ou fait-elle évaluer ses actions ? (**question valable pour toutes les structures**)
- 16- a) Si oui, qu'en est-il généralement ?
b) Sinon, pourquoi ?

¹⁶ Un risque peut être commun à plusieurs actions.

Prénom et nom de l'enquêteur :

Composition du Groupe 3 : DNCT, ANICT, PACR, PADEC, SECO-ONG, FENU, SNV (structure faîtière), 1
à identifier en relation avec la DRDSES et la DRPSIAP dans chaque région

Annexe n° 9 : Liste des structures rencontrées dans le cadre des entretiens

Kayes

1. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kayes
2. Institut National de Prévoyance Sociale, Direction Régionale de Kayes
3. Caisse Malienne de la Sécurité Sociale, Direction Régionale de Kayes
4. Assemblée Régionale de Kayes
5. Banque Malienne de Solidarité de Kayes
6. Mairie de Kayes
7. Mutuelle des Artisans du Mali de Kayes
8. Charte de collaboration de Kayes
9. Union Technique de la Mutualité Malienne, Bureau régional de Kayes

Koulikoro

1. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Koulikoro
2. Caisse Malienne de la Sécurité Sociale, Direction Régionale de Koulikoro
3. Institut National de Prévoyance Sociale, Direction Régionale de Koulikoro
4. Banque Malienne de Solidarité de Koulikoro
5. Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, Antenne de Koulikoro
6. Coordination Régionale des ONG de Koulikoro
7. Projet d'Appui à la décentralisation de la Région de Koulikoro
8. Chambre Régionale d'Agriculture
9. Mairie urbaine de Koulikoro
10. Assemblée Régionale de Koulikoro
11. CAECE Jigisèmè de Koulikoro
12. Mutuelle de l'Education et de la Culture de Koulikoro

Sikasso

1. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Sikasso
2. Institut National de Prévoyance Sociale, Direction Régionale de Sikasso
3. Unité Opérationnelle de l'Union Technique de la Mutualité Malienne de Sikasso
4. Kafo Jiginew de Sikasso
5. BNDA agence de Sikasso
6. Coordination Régionale des ONG de Sikasso
7. Mairie de Sikasso
8. Assemblée régionale de Sikasso
9. Programme de Compétitivité et de Diversification Agricoles, antenne de Sikasso
10. Centre International d'Expertises et de Formation
11. Projet d'Appui aux Communautés Rurales, Antenne Sikasso

Ségou

1. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Ségou
2. Institut National de Prévoyance Sociale, Direction Régionale de Ségou
3. Caisse Malienne de la Sécurité Sociale, Direction Régionale de Ségou
4. CARE International de Ségou
5. Projet Villages du Millénaire de Ségou
6. Caisse Mutuelle pour l'Enseignement et la Culture de Ségou
7. Assemblée régionale de Ségou
8. Lux Development (Coopération Luxembourgeoise)
9. Mairie de Ségou
10. Coordination Régionale des ONG

11. Projet d'Appui aux Communautés Rurales, Antenne de Ségou

Mopti

1. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Mopti
2. Caisse Malienne de la Sécurité Sociale, Direction Régionale de Mopti
3. Institut National de Prévoyance Sociale, Direction Régionale de Mopti
4. Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, Antenne de Mopti
5. Assemblée Régionale de Mopti
6. Mairie urbaine de Mopti
7. Banque Malienne de la Solidarité, agence de Mopti
8. Caisse Mutuelle pour l'Enseignement et la Culture de Mopti
9. Collectivités territoriales et Développement local (CT-DL) Mopti
10. Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de Mopti
11. Programme Fonds de Développement en Zone Sahélienne (FODESA)
12. Kondo Jigima de Mopti
13. Nyèta-Musow de Mopti
14. Projet d'Appui aux Communautés Rurales, Antenne de Mopti
15. Union Technique de la Mutualité Malienne, Bureau régional de Mopti

Gao

1. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Gao
2. Institut National de Prévoyance Sociale, Direction Régionale de Gao
3. Caisse Malienne de la Sécurité Sociale, Direction Régionale de Gao
4. Kondo Jigima de Gao
5. Mairie de Gao
6. Assemblée Régionale de Gao
7. Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, Antenne de Gao
8. Agence du Développement du Nord Gao
9. Projet d'Appui au Développement de l'Elevage dans le Nord-Est du Mali (PADENEM) Gao
10. Projet d'Aménagement des Périmètres Irrigés Villageois (PAPIV) Gao
11. OXFAM à Gao
12. Mutualité de Gao

Niveau central

1. Direction Nationale du Développement Social
2. Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Bamako
3. Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
4. Direction Nationale des Collectivités Territoriales
5. Institut National de Prévoyance Sociale
6. Caisse Malienne de la Sécurité Sociale
7. Opération Protection des Végétaux
8. Banque Malienne de Solidarité SA
9. PIYELI
10. LAYIDU WARI
11. Centre des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement)
12. SECO-ONG
13. FENU
14. Union Technique de la Mutualité (UTM)
15. Mutuelle des Travailleurs du Trésor (MUTOR)
16. Mutuelle des Universitaires et Étudiants du Mali (MUEMA)
17. Mutuelle des Personnels de la Mairie de la commune II (MUPERMA)
18. Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MUTEC)
19. Mairie du District de Bamako
20. Projet d'Appui aux Communautés Rurales
21. Projet d'Appui au Développement des Communautés
22. Centre des Objectifs du Millénaire pour le Développement-Projet Villages du Millénaire
23. Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales